

Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles

Session 2022

RAPPORT DU JURY



**Session présidée par Mme Guylène ESNAULT,
Directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale du Finistère**

Remerciements

Mme Guylène ESNAULT, Présidente du jury académique des CRPE de la session 2022, tient à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce rapport :

- Mme Cécile FREMONT, IA-IPR de Lettres
- M. Patrick AUROUSSEAU, IA-IPR de Lettres
- M. Gilles PATRY, IA-IPR de Mathématiques
- M. Eric SOROSINA, IA-IPR de Mathématiques
- M. Dominique DOREAU, IEN - Circonscription de Quimper Sud
- M. Laurent MOUTARD, IEN - Circonscription des Landes de Lanvaux
- Mme Christine VAN BELLEGHEM, IEN - Circonscription de Combourg
- M. Fabrice DAVID, Faisant fonction d'IA-IPR de Langues et Cultures Régionales
- Mme Myriam MENAGER, IEN - Enseignement pré-élémentaire
- Mme Claire ARRAULT, IEN - Circonscription d'Hennebont
- M. Julien GAGNEBIEN, IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive
- M. Luc LEBLANC, IA-IPR d'Éducation Physique et Sportive
- Mme Carine FAUVET, IA-IPR d'Espagnol
- Mme Catherine LE SAINT, IEN - Circonscription de Rennes Sud
- Mme Dominique MERY, Chargée de mission en langues vivantes - DSDEN
- M. Florent LECOANET, Adjoint à la cheffe du bureau des concours - Rectorat
- Mme Alev CIFCI-EKICI, Gestionnaire des concours du 1^{er} degré - Rectorat

Sommaire

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite disciplinaire de français

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.1.2. Analyse du sujet

1.1.3. Quelques conseils aux candidats

1.2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.2.2. Analyse du sujet

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

1.3. Épreuve écrite d'application

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.3.2. Domaine Sciences et technologie

1.3.2.1. Analyse du sujet

1.3.2.2. Quelques conseils aux candidats

1.3.3. Domaine Histoire, géographie, enseignement moral et civique

1.3.3.1. Analyse du sujet

1.3.3.2. Quelques conseils aux candidats

1.3.4. Domaine Arts

1.3.4.1. Analyse du sujet

1.3.4.2. Quelques conseils aux candidats

1.4. Épreuve écrite en langue régionale

1.4.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.4.2. Analyse du sujet

1.4.3. Quelques conseils aux candidats

2. Épreuves d'admission

2.1. Épreuve de leçon

2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.1.2. Constats généraux et profils de candidats

2.1.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

2.2. Épreuve d'entretien

2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.2.2. Première partie de l'épreuve

2.2.2.1. Résultats obtenus à la première partie de l'épreuve

2.2.2.2. Constats généraux et profils de candidats

2.2.2.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

2.2.3. Seconde partie de l'épreuve

2.2.3.1. Résultats obtenus à la seconde partie de l'épreuve

2.2.3.2. Constats généraux et profils de candidats

2.2.3.3. Remarques sur la prestation des candidats

2.3. Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.3.2. Remarques sur les documents proposés

2.3.3. Remarques sur la prestation des candidats

2.4. Épreuve orale de langue régionale

2.4.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.4.2. Attendus de l'épreuve

2.4.3. Remarques sur la prestation des candidats

2.4.4. Quelques conseils aux candidats

3. Statistiques

3.1. Concours de recrutement de professeurs des écoles publics

3.1.1. Répartition départementale des postes offerts

3.1.2. Résultats globaux

3.1.3. Résultats par concours

3.1.4. Résultats par épreuve

3.1.4.1. Épreuves écrites d'admissibilité

3.1.4.2. Épreuves orales d'admission

3.2. Concours de recrutement de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes offerts par département

3.2.2. Résultats globaux

3.2.3. Résultats par concours

3.2.4. Résultats par épreuve

3.2.4.1. Épreuves écrites d'admissibilité

3.2.4.2. Épreuves orales d'admission

1. Épreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

1.1. Épreuve écrite disciplinaire de français

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 20 points

Coefficient : 1

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots et comporte trois parties.

Partie 1 : étude de la langue ;

Partie 2 : lexique et compréhension lexicale ;

Partie 3 : réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée.

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de français du cycle 4 ;
- de la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire.

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1082 candidats ont composé lors de l'épreuve de français : 705 pour les concours publics, 377 pour les concours privés. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction.

Le diagramme statistique suivant montre la répartition des notes obtenues pour l'ensemble des concours.



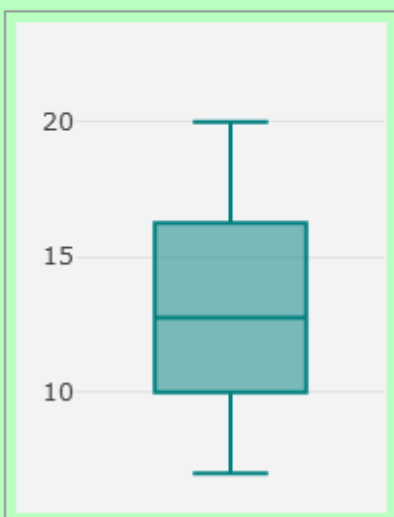
Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve de français selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public	588	10,59
CRPE externe privé	323	10,75
CRPE externe public spécial langue régionale	23	10,54
CRPE externe privé spécial langue régionale	8	10,5
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	7	10,71
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	5	6,6
2 ^d CRPE interne privé	39	10,76
3 ^e CRPE public	89	10,56
Tous concours	1082	10,63

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

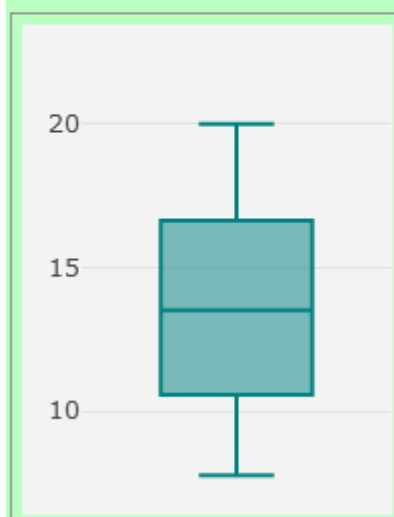
Concours externe public

Ecart type :	2.75
Q1 :	11.00
Médiane :	12.75
Q3 :	15.00
Minimum :	7.00
Maximum :	20.00



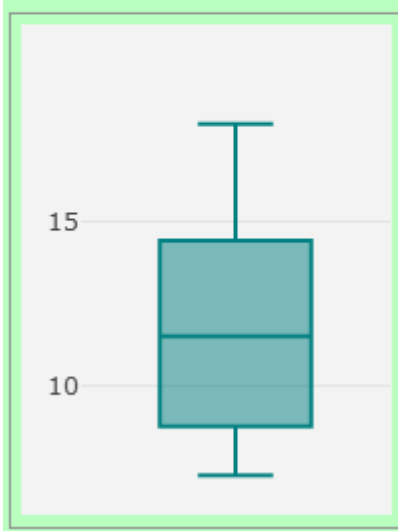
Concours externe privé

Ecart type :	2.79
Q1 :	11.50
Médiane :	13.50
Q3 :	15.50
Minimum :	7.75
Maximum :	20.00



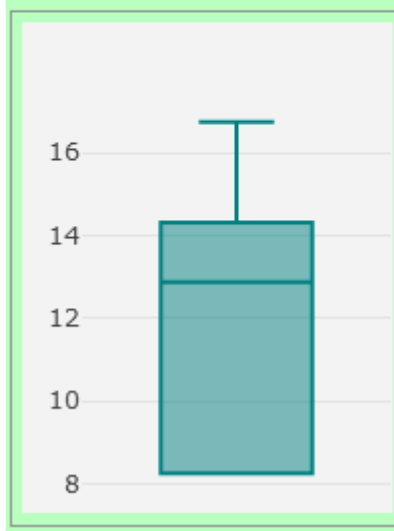
Concours externe public spécial langue régionale

Ecart type :	2.90
Q1 :	9.25
Médiane :	11.50
Q3 :	13.25
Minimum :	7.25
Maximum :	18.00



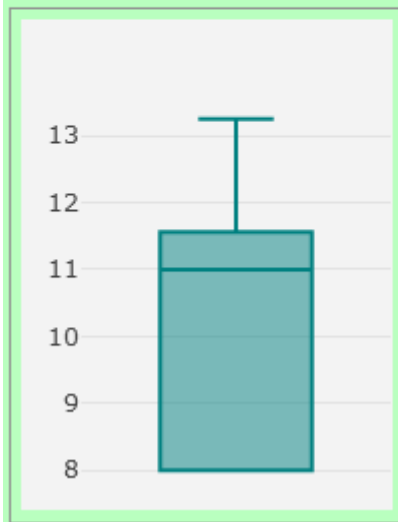
Concours externe privé spécial langue régionale

Ecart type :	3.04
Q1 :	8.25
Médiane :	12.88
Q3 :	13.50
Minimum :	8.25
Maximum :	16.75



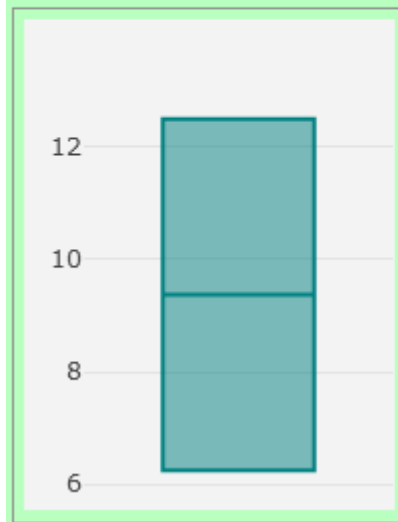
Concours externe privé spécial langue régionale Diwan

Ecart type : 1.62
 Q1 : 8.00
 Médiane : 11.00
 Q3 : 11.00
 Minimum : 8.00
 Maximum : 13.25



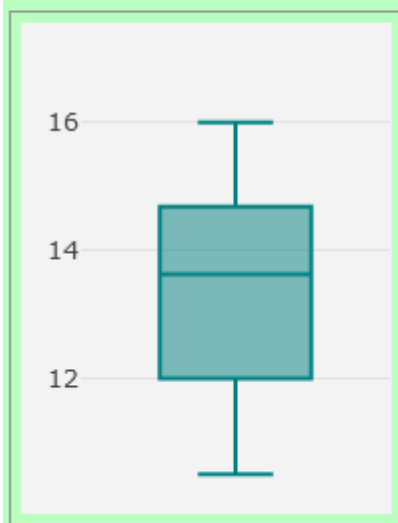
2^d concours interne public spécial langue régionale

Ecart type : 3.13
 Q1 : N.A.
 Médiane : 9.38
 Q3 : N.A.
 Minimum : 6.25
 Maximum : 12.50



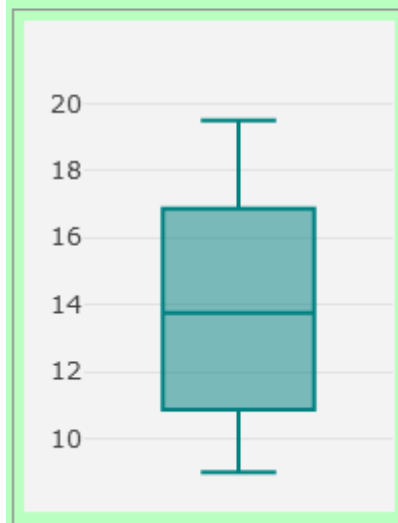
2^d concours interne privé

Ecart type : 1.41
 Q1 : 12.50
 Médiane : 13.63
 Q3 : 14.25
 Minimum : 10.50
 Maximum : 16.00



3^e concours public

Ecart type : 2.56
 Q1 : 11.50
 Médiane : 13.75
 Q3 : 16.00
 Minimum : 9.00
 Maximum : 19.50



1.1.2. Analyse du sujet

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Partie 1 : 3,63 sur 7

Partie 2 : 1,97 sur 4

Partie 3 : 4,81 sur 9

Jusqu'à 2 points pouvaient être ajoutés ou retirés si la maîtrise de la langue et la présentation n'étaient pas à la hauteur des attendus. 64 candidats sur 1082 ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20, éliminatoire.

Le sujet est composé autour d'un texte, un extrait de « Georges et Jeanne », poème de Victor Hugo tiré de L'art d'être grand-père, 1877. Le texte compte soixante-quatre vers.

Âgé de soixante-quinze ans, Victor Hugo souhaite évoquer l'amour qu'il porte à ses petits-enfants, qu'il a recueillis avec leur mère à Guernesey puis à Paris, après la mort de leur père en 1871. Œuvre dédiée à Georges et Jeanne, *L'Art d'être grand-père* (1877) est un recueil de poèmes intimistes et optimistes, véritable ode à l'innocence enfantine. Celui qui avoue « [croire] aux enfants comme on croyait aux apôtres » met en lumière dans ce poème le sentiment d'adoration qu'il éprouve pour ses petits-enfants. La tendresse et l'attachement passionné du grand-père deviennent, au fil des vers, un véritable culte au mystère et vestiges du Paradis que ces tout jeunes enfants gardent encore en eux.

PREMIÈRE PARTIE : Etude de la langue

La nouvelle Grammaire du français/Terminologie grammaticale est désormais accessible sur le site Éduscol depuis l'accueil du portail, dans les actualités de l'onglet S'informer (Accueil du portail > S'informer > Actualités). Il est aussi possible d'y accéder grâce à ce lien:

<https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>

Les candidats se présentant à la session 2023 du concours sont invités à prendre connaissance de cette publication.

Six questions étaient posées en 2022. Elles portaient sur des connaissances relevant des différents champs linguistiques et proposaient des activités variées : les candidats devaient manifester leurs capacités d'analyse, de manipulation et de structuration. La totalité des points ne pouvait être accordée qu'en cas de réponse complète.

Question 1 : cette question demandait aux candidats qu'ils justifient les terminaisons de quatre formes, dans quatre vers distincts : trois verbes et un adjectif qualificatif.

La réponse devait mentionner la nature de chacun de ces mots mais aussi, le cas échéant, la fonction dans la phrase, puisque c'est ainsi que peut être justifiée la terminaison ; on attendait une identification de l'impératif présent à la 2ème personne du pluriel pour le verbe « jugez » ; l'infinitif pour le verbe « rêver » qu'il

convenait d'expliquer par sa fonction de complément du verbe « peuvent », la forme infinitive pouvant assumer des fonctions de nom ; le présent de l'indicatif à la 3ème personne pour « monte » qui s'accorde avec le sujet « une humble flamme ». On a vu de nombreuses erreurs sur la forme « insensées » où les candidats se sont trop souvent laissés tromper par la terminaison « é » qui les a orientés vers un participe passé ; or il s'agit bien là d'un adjectif qualificatif, épithète du nom « choses » donc accordé au féminin pluriel.

Question 2 : les candidats devaient pour cette question relever dans deux vers distincts des pronoms, indiquer leur fonction grammaticale et préciser ce qu'ils désignent. Nous attirons l'attention des candidats sur le fait qu'ici la nature n'est pas demandée, il est donc recommandé de s'en tenir à une lecture rigoureuse des consignes et éviter ainsi des propositions erronées qui dévalorisent la copie alors qu'elles ne sont pas attendues. Il est indispensable que les candidats maîtrisent la terminologie grammaticale, ici par exemple pour « que » (v. 30) on attendait que les candidats identifient un pronom relatif dont l'antécédent est « ombre » et dont la fonction est complément d'objet direct de « font ». Quant à préciser ce que désigne « cela » (v. 13), les candidats devaient s'appuyer là sur leur compréhension de ce début du poème, « cela » reprenant les deux vers précédents ou bien l'ensemble plus large des idées évoquées depuis le vers 5. C'est bien ici sur l'idée d'une construction anaphorique que doit s'expliquer le pronom « cela ».

Question 3 : cette question proposait aux candidats de délimiter les propositions dans trois phrases distinctes, chacune sur deux vers, et d'indiquer comment elles sont délimitées. Là encore, c'est une très bonne maîtrise de la terminologie grammaticale qui permet aux candidats de bien répondre : la juxtaposition permet de relier deux propositions au moyen d'un signe de ponctuation faible ; alors que la coordination permet de relier deux propositions au moyen d'une conjonction de coordination, voire d'un adverbe de liaison, et ce même si une virgule délimite les deux propositions. La 3ème phrase à analyser comportait une proposition subordonnée relative pour laquelle il convenait de bien repérer le pronom relatif « qui » comme élément de liaison à la proposition principale.

Le noir n'est pas seulement (...) Il est aussi (...) : présent de vérité générale ou présent gnominique (ou « omnitemporel » ou « panchronique »).

Question 4 : on attendait des candidats qu'ils indiquent le temps et le mode des verbes dans un extrait de cinq vers, et commentent pour chacun leur emploi. Une réponse sous forme de tableau était un atout pour les candidats qui gagnaient en clarté et en efficacité pour la présentation de cette réponse. La valeur du passé simple « fus » a souvent donné lieu à des erreurs, les candidats proposant, de manière peut être mécanique, une action de premier plan, alors que dans ces vers il ne s'agit d'abord pas d'une action et surtout il n'y a pas de second plan. En revanche on attendait l'identification d'une valeur bornée dans le passé, un fait révolu et circonscrit dans le temps de sa vie. Pour le couple chantaient/bégaieraient (v. 60) qui participent d'un système hypothétique : les tentatives d'analyse de l'imparfait sans le rattacher à ce système hypothétique qui renvoie à un irréel du présent ont donné lieu à des erreurs fréquentes. Ces questions d'étude de la langue demandent une analyse en contexte des faits de langue. On attend en effet de futurs enseignants qu'ils soient capables d'observer une langue française vivante et de faire partager

cette variété à leurs élèves.

Question 5 : cette question invitait les candidats à remplacer des formes soulignées, un adjectif qualificatif et un participe présent, par des propositions subordonnées. Ces démarches de manipulation sont essentielles pour les futurs enseignants à qui il sera demandé d'en faire un outil didactique. Une application rigoureuse de la consigne est indispensable ici : substituer une structure grammaticale à une autre, sans changer le sens de la phrase ; ainsi pour l'adjectif qualificatif « chancelants » on attendait naturellement une proposition subordonnée relative « qui chancellent » ou « qui chancelent ». Quant au participe présent « ayant », il fallait avoir compris le lien de cause qu'il recouvrait pour proposer une proposition subordonnée circonstancielle de cause, « puisqu'elle a encore des ailes » par exemple ; on pouvait également proposer une relative avec une reprise de Jeanne en début de phrase par le pronom « elle » : « N'a presque pas de bras, elle qui a encore des ailes ».

Question 6 : pour traiter cette question, les candidats devaient expliquer l'usage du double point dans un vers situé dans un extrait de quatre vers, puis proposer une réécriture de ce vers en supprimant les deux points. On attendait là que les candidats puissent identifier la structure grammaticale de la phrase, à savoir qu'ici les deux points permettent d'introduire le discours direct ; puis qu'ils soient capables, en supprimant ces deux points, de transformer le discours direct en indirect. Cette manipulation a parfois donné lieu à des barbarismes grammaticaux qui forcément invalident les réponses proposées, par exemple « Et je me demande ce à quoi ils peuvent donc rêver. » où le double complément « ce » et « à quoi » pour le verbe « me demande » ne tient pas. Autre exemple : « Et je me demande à quoi peuvent-ils donc rêver ? », où le maintien de l'inversion du sujet et du point d'interrogation dans le discours indirect ne tient pas non plus.

DEUXIÈME PARTIE : Lexique et compréhension lexicale

Question 1 : cette question invitait les candidats à analyser la formation de l'adjectif « insensées ». Le phénomène de dérivation semble assez bien connu des candidats, qui voient assez aisément la présence du préfixe « in- » et du suffixe « -é » sur le radical « sens ». Une délimitation et une identification justes de ces trois éléments était un attendu essentiel. Par ailleurs, les candidats ne pouvaient faire abstraction de la terminaison féminin pluriel « -es » qui décline le suffixe « -é ».

Question 2 : pour la deuxième question, les candidats devaient expliquer en contexte le mot « chancelants » dans le vers 19. Les correcteurs ont été surpris par la méconnaissance de ce terme dans de nombreuses copies et les explications erronées proposées par les candidats. Une réponse en deux parties était souhaitable : d'abord une définition simple de ce mot, « qui vacillent, penchent d'un côté et de l'autre en menaçant de tomber » ; puis une explication dans le contexte du poème, pour ce qu'il permet d'insister sur le très jeune âge des enfants, deux ans et dix mois, et pour le contraste qu'il offre dans ce vers 19 avec l'idée d'un appui solide pour le vieillard qu'est le grand-père.

Question 3 : cette troisième et dernière question demandait aux candidats une analyse lexicale à l'échelle du poème autour de l'étymologie du mot « enfant », il

s'agissait de montrer comment le lexique dans le poème à la fois confirme et invalide le sens de *infans*, « qui ne parle pas ». La consigne peut amener tout naturellement à une réponse en deux mouvements : d'abord montrer dans le poème l'incapacité des enfants à pleinement utiliser le langage compréhensible des adultes ; puis montrer, par une lecture éclairée du poème, comment Victor Hugo révèle la véritable nature du langage des enfants en bas âge. On attend là des citations du texte qui soient expliquées et intégrées dans un discours argumenté ; le commentaire doit s'appuyer sur un métalangage stylistique maîtrisé.

TROISIÈME PARTIE : Réflexion et développement

Après avoir mis en lumière la nature de la relation intergénérationnelle dans ce poème, vous vous interrogerez sur les liens que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants.

Votre réflexion, structurée et argumentée, s'appuiera sur le poème de Victor Hugo ainsi que sur l'ensemble de vos connaissances et de vos lectures.

Ce sujet appelle un traitement en deux temps : d'abord le candidat démontre sa compréhension du poème en identifiant les caractéristiques de la relation entre le poète grand-père et ses petits-enfants ; ensuite le candidat étend et déploie sa réflexion sur les différentes facettes que peut prendre le lien entre les personnes âgées et les enfants.

Pour étayer sa réflexion, le candidat s'appuie sur le poème de Victor Hugo mais aussi sur ses connaissances personnelles et ses lectures. Les exemples peuvent aussi être empruntés à des champs culturels variés : littérature classique, contemporaine, littérature de jeunesse, cinéma, art, actualité, philosophie, sociologie, etc. On valorise la richesse de la culture personnelle du candidat.

1.1.3. Quelques conseils aux candidats

Pour cette nouvelle épreuve, un seul texte est soumis à la sagacité des candidats, c'est donc sur une compréhension juste et une interprétation personnelle et argumentée de ce texte que les candidats sont jugés. De même, concernant l'étude de la langue et le lexique, on attend des réponses précises et justes. Ces questions portant sur l'étude de la langue ont également une dimension stylistique et il est demandé aux candidats de réfléchir à la construction du discours, aux effets recherchés sur le lecteur.

Les candidats sont invités à s'entraîner en temps limité : une bonne gestion du temps permet d'accorder à chacune des parties un temps équilibré. Certaines copies au début prometteur, manifestant des connaissances et des compétences, n'ont pas obtenu une note suffisante pour atteindre l'admission car une partie du sujet avait été traité précipitamment. Produire des écrits d'une certaine longueur demande un entraînement régulier, par exemple à partir des annales du concours.

Les meilleures copies ne sont pas nécessairement les plus longues ; en revanche, elles sont claires et explicites et mettent en valeur la capacité de synthèse du candidat.

D'autre part, une présentation et une mise en page soignées favorisent la lecture, notamment en faisant apparaître les différentes parties grâce à des paragraphes séparés par des sauts de lignes ; un graphisme lisible met également en valeur la production du candidat : malgré l'essor du support informatique, on rappelle qu'il s'agit de recruter des professeurs des écoles, amenés dans les situations de classe quotidiennes à écrire à la main et à être lus par des élèves : sans aller jusqu'à parler de calligraphie, un graphisme lisible est tout aussi indispensable qu'une présentation soignée, les examinateurs ne pénalisant pas des ratures limitées et propres. Les copies étant scannées en vue de leur évaluation, une encre de couleur foncée est à utiliser pour la rédaction.

ETUDE DE LA LANGUE :

Cette partie de l'épreuve est discriminante. Or les connaissances attendues relèvent du niveau de 3ème en français : il est donc indispensable que les candidats s'approprient les connaissances de ce programme, non seulement pour se différencier des autres candidats, mais aussi pour maîtriser des connaissances et des capacités qui leur seront nécessaires pour enseigner efficacement la maîtrise de la langue dans les classes du primaire. Certains candidats se présentent avec un niveau manifestement très faible en grammaire, ce qui ne peut leur permettre d'accéder à l'admissibilité. Certaines copies montrent des défaillances sur des connaissances fondamentales : classes et fonctions grammaticales, conjugaison (identification et valeur des temps), segmentation et analyse des propositions, identification des différents types de discours rapportés, principaux procédés de style et sensibilité aux effets produits par le texte littéraire... Nous rappelons qu'il n'y a pas de « question piège » et qu'une préparation rigoureuse peut permettre au candidat de s'assurer un maximum de points, sans passer trop de temps sur cette partie de l'épreuve.

Une lecture attentive de la consigne permet non seulement de répondre à l'ensemble des attentes mais aussi de ne pas perdre de temps dans la rédaction de réponses non attendues ; les candidats sont donc invités à s'en tenir strictement à la consigne pour gagner en efficacité et en clarté. A l'inverse, quand un classement est exigé, son absence est lourdement pénalisée. Les candidats gagnent à utiliser un tableau, un schéma, des puces pour présenter leur classement ou certaines réponses sans que cet usage ne soit à systématiser pour toutes les réponses. Plus généralement, une réponse structurée gagne en lisibilité et permet de répondre à l'ensemble des attentes ; en outre, le correcteur identifie ainsi plus aisément les connaissances réelles du candidat.

LEXIQUE ET COMPREHENSION LEXICALE :

L'ensemble des conseils développés concernant l'étude de la langue valent bien évidemment pour l'étude du lexique. Son utilisation en contexte linguistique est évidemment conditionnée aux usages morphosyntaxiques de la langue française. Nous invitons les candidats à penser les deux premières parties de manière coordonnée. Le lexique français est évidemment si riche qu'il paraît délicat de prétendre le connaître exhaustivement. Néanmoins, la fréquentation de textes de siècles, d'univers et de genres littéraires variés permettra d'étendre le lexique des candidats. De même, l'usage récurrent voire systématique d'outils comme le dictionnaire de langue ou étymologique permettra la construction savante et

ordonnée d'un répertoire de mots. Il sera également attendu des candidats qu'ils connaissent les modes de développement du lexique du français : emprunts aux autres langues, dérivation affixale ou parasynthétique, néologismes... De même, une réflexion sur les différents sens possibles d'un mot permettra de questionner les usages littéraires du lexique et donc une lecture approfondie des textes d'auteurs.

RÉFLEXION ET DÉVELOPPEMENT :

Ajout à ce nouveau concours, la troisième partie permet de vérifier la capacité des candidats à proposer une réflexion structurée et argumentée sur une question sociétale. Ce questionnement est suscité par le texte et donc permet également de vérifier la compréhension de celui-ci et son appropriation personnelle.

- Si la juste compréhension du texte demeure indispensable, il reste qu'un propos qui se contenterait de le paraphraser, même s'il manifeste la compréhension littérale, ne répondra pas pleinement aux exigences de l'exercice. Les candidats devront porter un regard distancié sur le texte proposé dans le sujet et mettre en perspective la singularité du point de vue délivré. Pour cela, une bonne maîtrise de certains outils littéraires (genre littéraire, narrateur, personnage, registres, tonalités...) pourra s'avérer précieuse.

- En ce qui concerne la construction du propos proprement dit, la formulation d'une problématique demeure indispensable : le traitement de cette interrogation s'illustre dans la construction du plan personnel qui structure le propos et qui est explicité. Le questionnement posé doit permettre d'appréhender tous les aspects du sujet ; des éléments de réponse sont explicitement proposés dans la conclusion.

- Une introduction a pour fonction d'introduire le propos : il est conseillé de veiller à la concision de celle-ci. Il s'agit de présenter le sujet, la problématique et le plan. Le développement permettra l'élaboration d'une réponse approfondie et nuancée à la question posée. Le texte présent dans le sujet pourra servir de point de référence autour duquel les candidats proposeront plusieurs arguments liés syntaxiquement de manière cohérente. Les plans dialectiques ou thématiques sont acceptés, pour peu que le discours soit construit de manière cohérente, progressive et logique. Les arguments seront illustrés par des exemples tirés non seulement du texte-source mais également des connaissances personnelles des candidats.

- Les citations, qu'elles soient issues du texte présent dans le sujet ou qu'elles concernent des apports personnels, sont insérées dans le propos. Une bonne production privilégie les citations courtes ; des références précises et explicites aux textes appuient plus efficacement les propos du candidat qu'une longue citation et laissent davantage de place à l'analyse qui demeure l'essentiel lorsque l'on convoque un texte ; pour éclairer la pertinence de la citation, le candidat peut proposer une brève contextualisation de son origine. Ceci contribue à éclairer le choix de cette citation ou référence au regard de l'idée soutenue.

- La conclusion reprend la problématique et synthétise les réponses apportées ; elle se termine sur une ouverture pertinente.

- L'utilisation de connecteurs logiques met en valeur le cheminement de la pensée et rend le raisonnement plus lisible. Les liens d'opposition ou de continuité entre les arguments et les exemples sont ainsi mis en relief.
- La rédaction de l'introduction et de la conclusion, même brèves, doit bénéficier d'une attention toute particulière de la part du candidat.
- Enfin, il est inutile de rapporter tous les propos à la pédagogie : il n'y a pas d'attendus pédagogiques systématiques dans cette partie de l'épreuve.

En conclusion, les copies qui se démarquent de manière positive manifestent des qualités de méthode, une réflexion pertinente, une bonne maîtrise des outils d'analyse littéraire, une capacité à s'exprimer clairement, et des références littéraires et culturelles riches et mises en avant en bonne intelligence avec le sujet.

REMARQUES GENERALES :

Concernant la qualité de la langue écrite, un bonus ou un malus de deux points maximum pour l'ensemble de la copie a été appliqué en 2022. On invite les candidats à porter une attention particulière aux accents et aux virgules ; une bonne gestion du temps permet une relecture attentive, voire plusieurs relectures portant sur des points précis : accords, ponctuation, accents, notamment. Les candidats veilleront à apporter du soin à leur graphisme, conscients de son caractère modélisant dans la classe. Le niveau de langue doit également correspondre aux attentes d'un concours qui vise à recruter des professeurs des écoles : les propos familiers desservent donc le propos des candidats. Enfin, certains points syntaxiques doivent être revus, comme la maîtrise de l'interrogation indirecte par exemple.

1.2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 20 points

Coefficient : 1

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4 ;
- de la partie « Nombres et calculs » du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

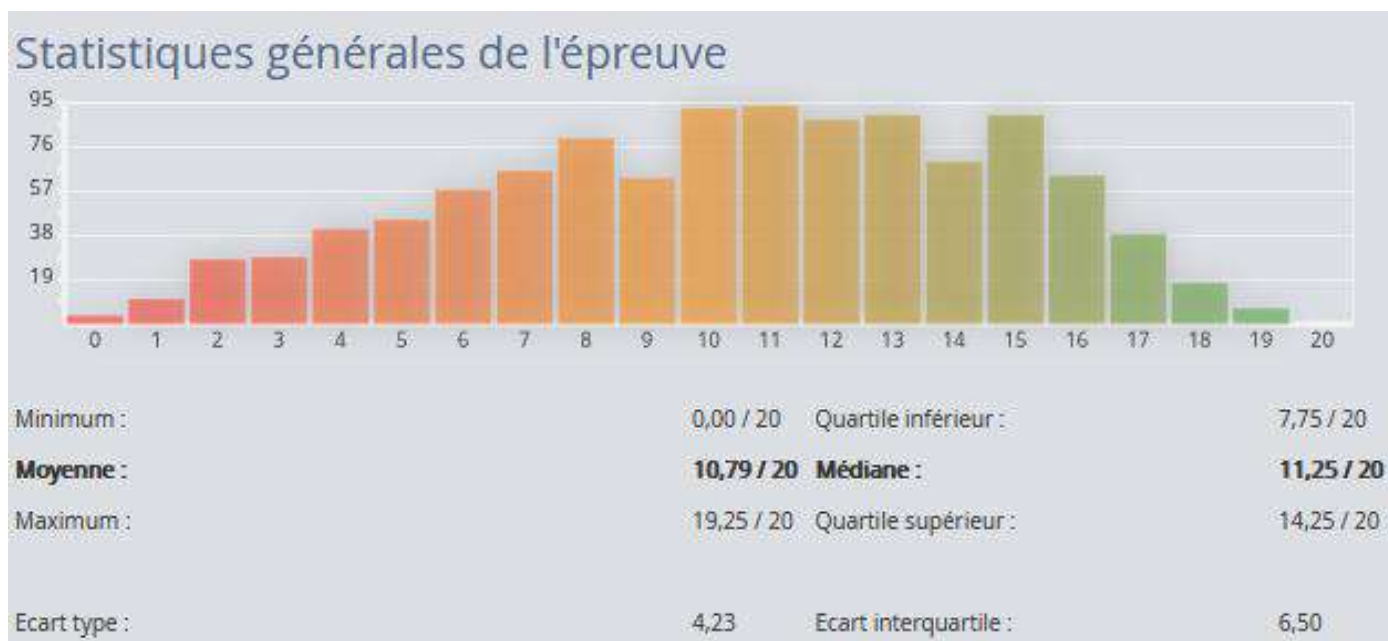
Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées avec le recul nécessaire à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3.

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1079 candidats ont composé en lors de l'épreuve de mathématiques : 704 pour le public et 375 pour le privé.

Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction.

Le diagramme statistique suivant apporte des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues sur l'ensemble des concours :



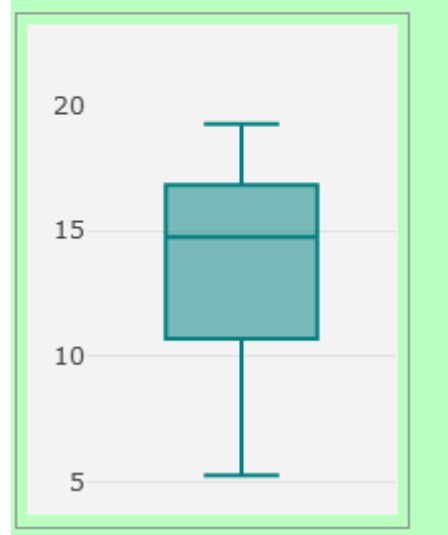
Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve de mathématiques selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public	587	11,23
CRPE externe privé	321	10,69
CRPE externe public langue régionale	23	9,14
CRPE externe privé spécial langue régionale	8	8,88
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	7	7,21
2d CRPE interne privé	39	8,77
2d CRPE interne public spécial langue régionale	5	6,85
3e CRPE public	89	10,16
Tous concours	1079	10,79

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

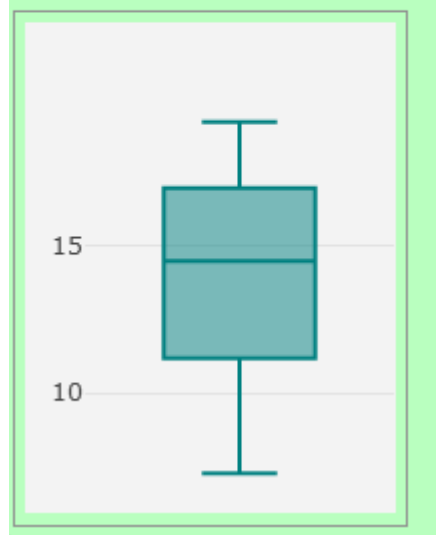
Concours externe public

Ecart type :	2.67
Q1 :	12.50
Médiane :	14.75
Q3 :	16.00
Minimum :	5.25
Maximum :	19.25



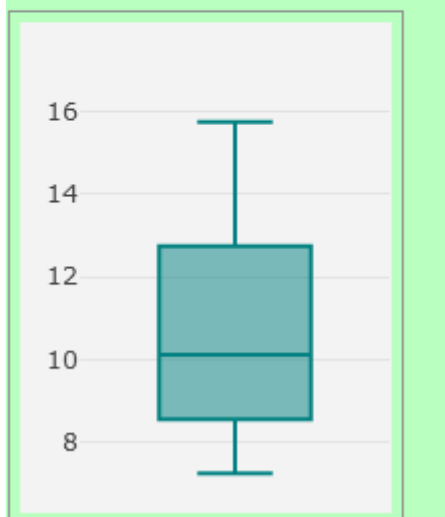
Concours externe privé

Ecart type :	2.60
Q1 :	12.50
Médiane :	14.50
Q3 :	16.25
Minimum :	7.25
Maximum :	19.25



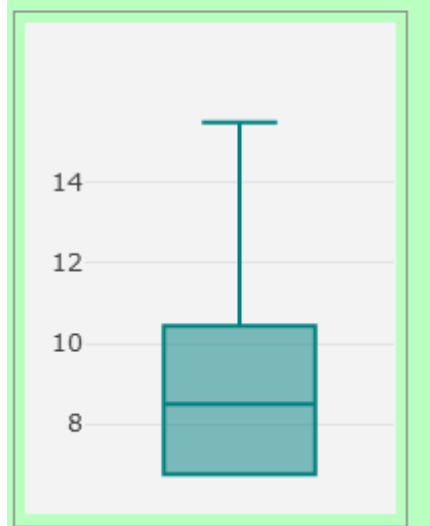
Concours externe public spécial langue régionale

Ecart type : 2.17
 Q1 : 9.00
 Médiane : 10.13
 Q3 : 11.75
 Minimum : 7.25
 Maximum : 15.75



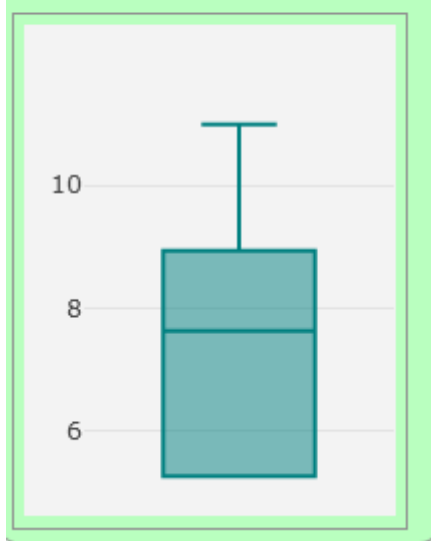
Concours externe privé spécial langue régionale

Ecart type : 3.37
 Q1 : 6.75
 Médiane : 8.50
 Q3 : 8.75
 Minimum : 6.75
 Maximum : 15.50



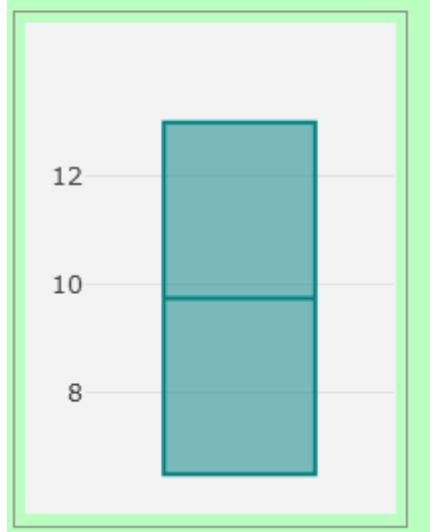
Concours externe privé spécial langue régionale Diwan

Ecart type : 1.86
 Q1 : 5.25
 Médiane : 7.63
 Q3 : 8.25
 Minimum : 5.25
 Maximum : 11.00

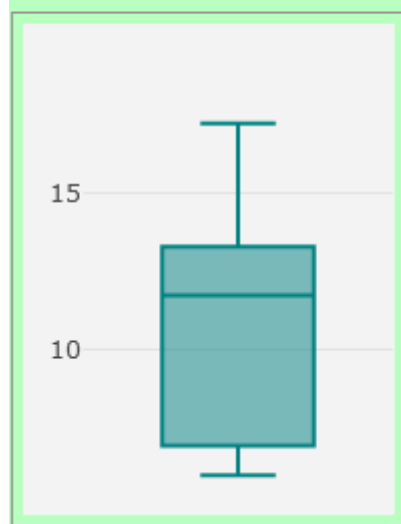


2^d Concours interne public spécial langue régionale

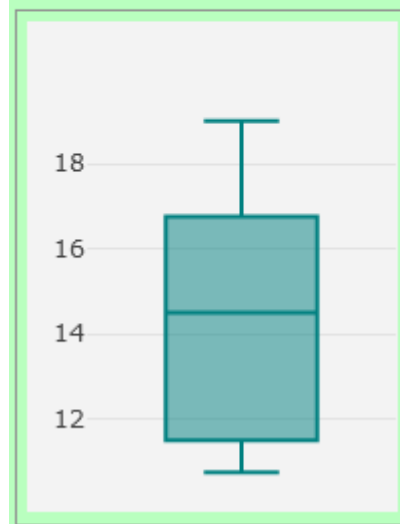
Ecart type : 3.25
 Q1 : N.A.
 Médiane : 9.75
 Q3 : N.A.
 Minimum : 6.50
 Maximum : 13.00



Ecart type :	3.41
Q1 :	7.25
Médiane :	11.75
Q3 :	12.00
Minimum :	6.00
Maximum :	17.25



Ecart type :	2.43
Q1 :	11.75
Médiane :	14.50
Q3 :	16.00
Minimum :	10.75
Maximum :	19.00



1.2.2. Analyse du sujet

Le sujet de mathématiques de la session 2022 comportait cinq exercices portant sur des domaines variés.

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Exercice 1 : 2,95 sur 4,5

Exercice 2 : 2,1 sur 3,5

Exercice 3 : 1,69 sur 3

Exercice 4 : 1,55 sur 3

Exercice 5 : 3,27 sur 6

Jusqu'à 2,5 points pouvaient être retirés si l'orthographe, la présentation, la rédaction ou le langage mathématique (notations et écritures) n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Ces moyennes ne reflètent pas la très grande disparité des productions : on a constaté, comme les années précédentes, une certaine faiblesse des connaissances mathématiques chez un certain nombre de candidats, tandis qu'un grand nombre de candidats font preuve d'une très bonne maîtrise des connaissances et capacités évaluées. Il est à noter que 121 candidats sur 1079 ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20, éliminatoire.

EXERCICE 1 :

Le premier exercice proposait de travailler dans le contexte d'une situation d'EPS à l'école. Le thème des grandeurs et mesures était abordé dans cette situation complexe. Les capacités mobilisées (conversions, calculs de distances, de durées, de vitesses moyennes) relevaient essentiellement de la compétence « calculer », et étaient l'occasion d'évaluer la maîtrise de l'outil logiciel *tableur*.

Cette première partie a été plutôt bien réussie par de nombreux candidats, mais quelques candidats ont mal compris la règle du biathlon énoncée dans l'introduction de l'exercice. De nombreux candidats ont montré des difficultés sur les conversions de durées. On a relevé des erreurs récurrentes sur les arrondis, une utilisation abusive du signe = au lieu du signe $\approx$, ainsi qu'une utilisation inappropriée de valeurs approchées dans des calculs intermédiaires, aboutissant à des résultats incorrects à la fin des calculs.

EXERCICE 2 :

Le deuxième exercice portait sur les probabilités dans deux situations distinctes : situation de lancer simultané de deux dés et situation de deux expériences aléatoires successives. Pour la première situation, différentes stratégies de résolution étaient envisageables : tableau ou arbre de dénombrement. Dans la seconde situation, un arbre de probabilités pouvait être utilisé du fait de l'indépendance des événements. Particulièrement dans ce type d'exercice, la rédaction et la présentation de la démarche de résolution doit être un point de vigilance particulière pour les candidats.

Cet exercice a été assez bien réussi, bien que la plupart des candidats n'aient pas pris le soin de justifier l'équiprobabilité permettant de mener les calculs de probabilité conduits. D'autre part, certains candidats ont commis des erreurs liées à une mauvaise compréhension des événements (en raison d'une mauvaise connaissance de la notion de nombre décimal).

EXERCICE 3 :

Le troisième exercice prenait appui sur une production d'élève (erronée) de résolution d'un problème à l'aide d'un schéma (un modèle en barres). Il s'agissait de corriger la modélisation erronée de l'élève, puis de faire preuve de recul en résolvant le problème par une mise en équation et une résolution algébrique.

Cet exercice a été moins bien réussi que les précédents. De nombreux candidats n'ont apparemment pas compris ou n'ont pas été suffisamment attentifs à la consigne qui était de corriger l'erreur dans la modélisation de l'élève, et non pas de proposer leur propre façon de modéliser le problème. L'usage du modèle en barres, dont un récent document ressource sur Eduscol a montré l'intérêt, doit être bien maîtrisé par les candidats. Par ailleurs, de nombreux candidats n'ont pas su mettre le problème en équation et le résoudre : la maîtrise du calcul algébrique est pourtant un attendu majeur au concours, pour s'assurer d'un recul nécessaire à l'enseignement à l'école primaire.

EXERCICE 4 :

Le quatrième exercice proposait d'étudier un script du logiciel *Scratch* pour réaliser une figure géométrique. Dans un premier temps, il s'agissait de justifier la nature de la figure réalisée par le premier script. Dans un second temps, il s'agissait d'exploiter ce script au sein d'une boucle en précisant certains paramètres pour obtenir une figure souhaitée.

Cet exercice a été le moins bien réussi de tous. La plus grande difficulté a consisté en la démonstration de la nature de la figure tracée par le script, s'appuyant sur les angles (pour bien former un quadrilatère) et sur les propriétés caractéristiques du losange : peu de candidats ont su mener à bien cette démonstration de géométrie. D'autre part, certains candidats ont montré quelques difficultés dans la compréhension des boucles et des paramètres envoyés au script.

EXERCICE 5 :

Ce dernier exercice était le plus long de l'épreuve et proposait d'étudier la forme et l'utilisation d'un « ballon-sonde ». Il mobilisait de nombreuses capacités et compétences, dans des domaines variés : théorème de Pythagore, calcul de grandeurs géométriques (aires et volumes), effet d'un agrandissement, modélisation par une fonction affine, résolution d'inéquation...

Cet exercice a été moyennement réussi, bien que les démarches attendues soient au cœur du programme du concours. Chacun de ces savoir-faire a posé des difficultés à de nombreux candidats : mener un calcul de volume (attention à ne pas utiliser de valeurs approchées intermédiaires), mettre en œuvre le théorème de Pythagore (importance de rappeler l'hypothèse nécessaire), effet d'un agrandissement sur les aires et les volumes, détermination d'une fonction affine définie par la donnée de deux images (en veillant à la rédaction de la démarche), résolution d'une inéquation (et non d'une équation).

SUR L'ENSEMBLE DE LA COPIE :

Le sujet était assez complet, couvrant bon nombre des principales notions mathématiques dans différents champs, incluant différents outils informatiques et mobilisant différentes compétences de l'activité mathématique. Les candidats ont globalement bien géré leur temps pour aborder tous les exercices. Dans l'ensemble, le sujet attendait une réelle maîtrise des notions mathématiques au programme du collège, à laquelle les candidats ne semblent pas s'être tous préparés. De nombreux candidats manquent de rigueur dans l'écriture des signes et symboles mathématiques. Par ailleurs, la clarté et la précision de l'expression écrite fait parfois défaut : le manque de rédaction ou de rigueur (dans les raisonnements de géométrie ou de probabilités, ou dans la présentation des démarches de résolution de problème ou décomposition de calculs) sont des écueils encore trop souvent présents. La langue française est généralement maîtrisée de façon satisfaisante, au moins dans le cadre de cette épreuve, mais parfois les fautes d'orthographe sont sanctionnées quand elles sont trop récurrentes.

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

Les connaissances sur lesquelles s'appuie le concours, et particulièrement le programme de cycle 4 collège, doivent être bien maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire et les notations mathématiques, ainsi que les théorèmes et propriétés, et cela dans tous les domaines mathématiques. Par exemple, le domaine « Grandeurs et mesures » doit être maîtrisé sous différents aspects : reconnaître la grandeur qui est en jeu, connaître différentes formules usuelles (relatives aux aires, volumes ou vitesse), utiliser les unités et maîtriser leur conversion, employer à bon escient des arrondis notamment. Le calcul algébrique doit être bien travaillé, en tant qu'outil de modélisation, de démonstration ou de résolution : il s'agit certainement d'une compétence discriminante pour la réussite de cette épreuve. L'algorithmique est aussi un thème à travailler, avec le support du logiciel Scratch. Des connaissances sont aussi attendues dans le fonctionnement d'une feuille de calcul, type tableur. Les calculs menés doivent être clairement organisés et présentés, et leurs conclusions doivent s'articuler de façon cohérente avec les résultats. Les signes = ou $\approx$ doivent être utilisés à bon escient, ainsi que les unités bien adaptées, selon les circonstances. Les candidats doivent maîtriser la logique et le raisonnement et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration claire et rigoureuse, et cela dans les différents domaines au programme.

Les candidats doivent soigner l'écriture (sur les plans calligraphique, orthographique et syntaxique) et porter une attention particulière à la présentation, à la concision et à la rédaction de leurs réponses, dans le souci d'une recherche de clarté. Ils doivent s'assurer que leur conclusion répond bien à la question initiale qu'il convient de lire avec attention. Sur l'ensemble de la composition, on attend qu'ils fassent preuve de la plus grande rigueur dans leurs raisonnements, dans l'emploi des théorèmes (notamment en termes de vérification des hypothèses nécessaires), dans l'usage des notations et du vocabulaire mathématique, ainsi que d'une grande clarté dans leurs explications. Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée : il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la démarche employée doit primer sur le résultat.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base solide en mathématiques ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration dans différents cadres ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant ;
- bien cerner l'enjeu de la question, en s'attachant à la bonne compréhension des consignes de cette dernière ;
- s'exprimer clairement et simplement à l'écrit, en soignant sa graphie ;
- être synthétique ;
- savoir adopter une stratégie lors d'une épreuve de concours : lire attentivement les consignes, ne pas passer trop de temps sur une seule question, gérer le temps de l'épreuve sur les différents exercices, prendre le temps d'une relecture attentive, organiser sa copie notamment.

1.3. Épreuve écrite d'application

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 20 points

Coefficient : 1

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Il est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1072 candidats ont composé pour cette épreuve d'application : 698 pour le public et 374 pour le privé.

Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction.

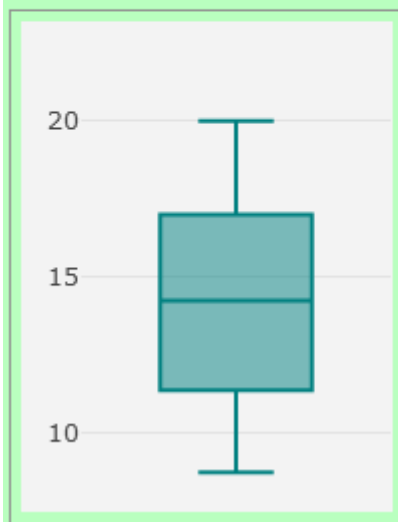
Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve d'application selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public	582	12,06
CRPE externe privé	320	11,21
CRPE externe public langue régionale	23	11,02
CRPE externe privé spécial langue régionale	8	12,19
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	7	11,25
2d CRPE interne privé	39	11,74
2d CRPE interne public spécial langue régionale	4	8,94
3e CRPE public	89	11,38
Tous concours	1072	11,7

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

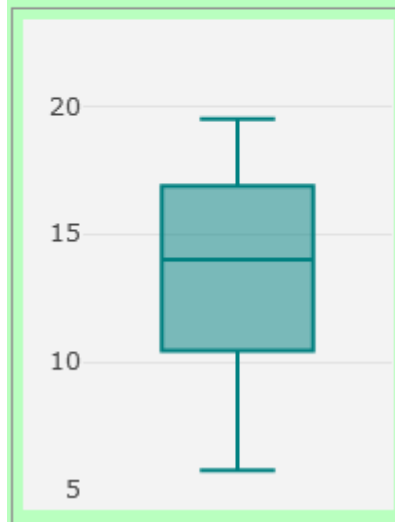
Concours externe public

Ecart type : 2.38
 Q1 : 12.25
 Médiane : 14.25
 Q3 : 16.00
 Minimum : 8.75
 Maximum : 20.00



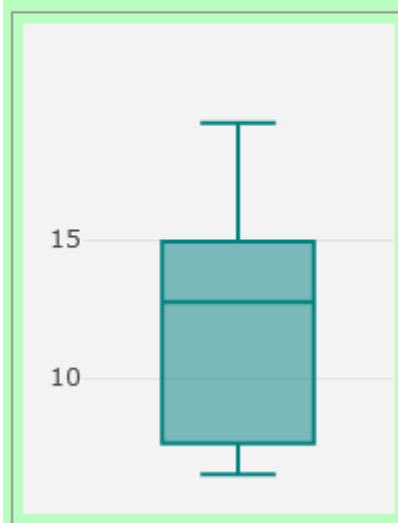
Concours externe privé

Ecart type : 2.63
 Q1 : 12.00
 Médiane : 14.00
 Q3 : 16.00
 Minimum : 5.75
 Maximum : 19.50



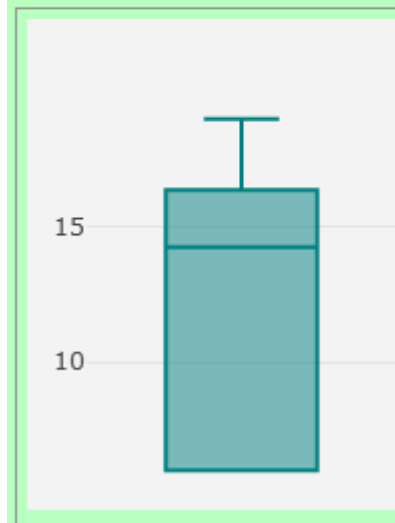
Concours externe public spécial langue régionale

Ecart type : 3.34
 Q1 : 8.00
 Médiane : 12.75
 Q3 : 13.50
 Minimum : 6.50
 Maximum : 19.25



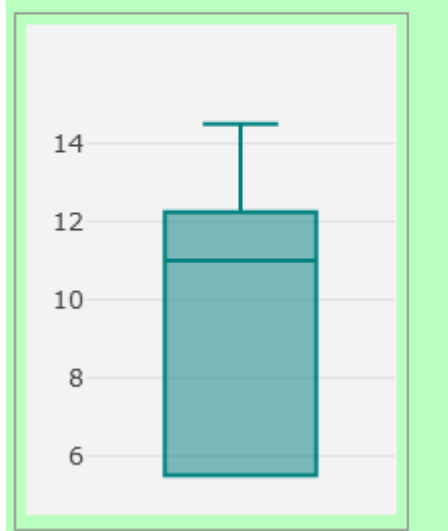
Concours externe privé spécial langue régionale

Ecart type : 4.76
 Q1 : 6.00
 Médiane : 14.25
 Q3 : 15.50
 Minimum : 6.00
 Maximum : 19.00



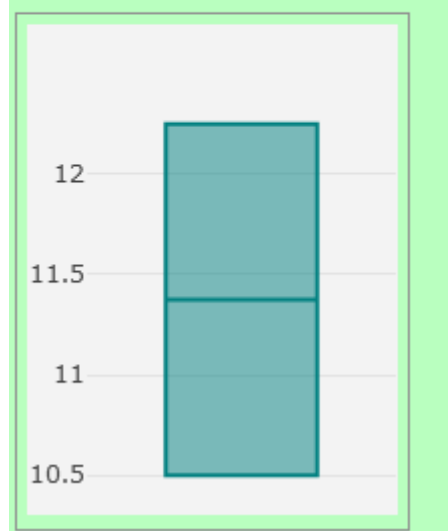
Concours externe privé spécial langue régionale Diwan

Ecart type : 3.05
 Q1 : 5.50
 Médiane : 11.00
 Q3 : 11.50
 Minimum : 5.50
 Maximum : 14.50



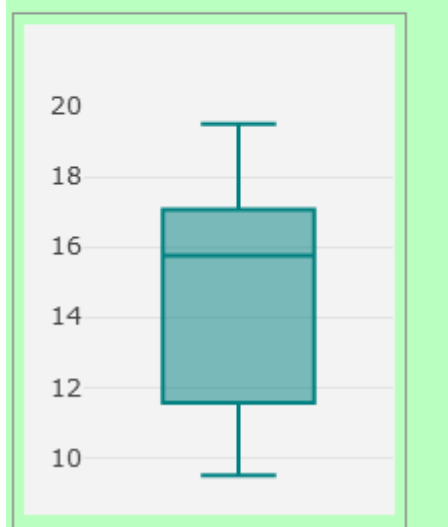
2^d Concours interne public spécial langue régionale

Ecart type : 0.88
 Q1 : N.A.
 Médiane : 11.38
 Q3 : N.A.
 Minimum : 10.50
 Maximum : 12.25



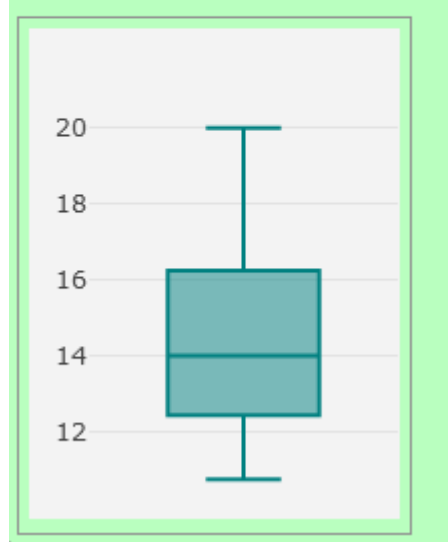
2d Concours interne privé

Ecart type : 2.74
 Q1 : 12.25
 Médiane : 15.75
 Q3 : 16.25
 Minimum : 9.50
 Maximum : 19.50



3e Concours public

Ecart type : 2.02
 Q1 : 13.00
 Médiane : 14.00
 Q3 : 15.00
 Minimum : 10.75
 Maximum : 20.00



1.3.2. Domaine Sciences et technologie

Le sujet de l'épreuve d'application dans le domaine « Sciences et technologie » de la session 2022 comporte trois parties.

Notée sur 20, l'épreuve comporte des questions de connaissances et de pédagogie. Ces deux composantes ne sont pas différenciées dans deux parties disjointes, elles apparaissent dans chaque partie. Les candidats peuvent repérer les questions portant sur la pédagogie, précédé d'un astérisque. Les questions « connaissance » comptent pour 6,75 points et les questions « pédagogie » pour 13,25 points. Les parties 1 et 2 sont reliées par la thématique du plastique.

L'épreuve fait appel à des connaissances variées et mobilise des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des sciences à l'école primaire.

La moyenne dans ce domaine est de 11,27 sur 20 (avec des notes qui s'étalent de 0,25 à 19). Les moyennes par exercice sont les suivantes :

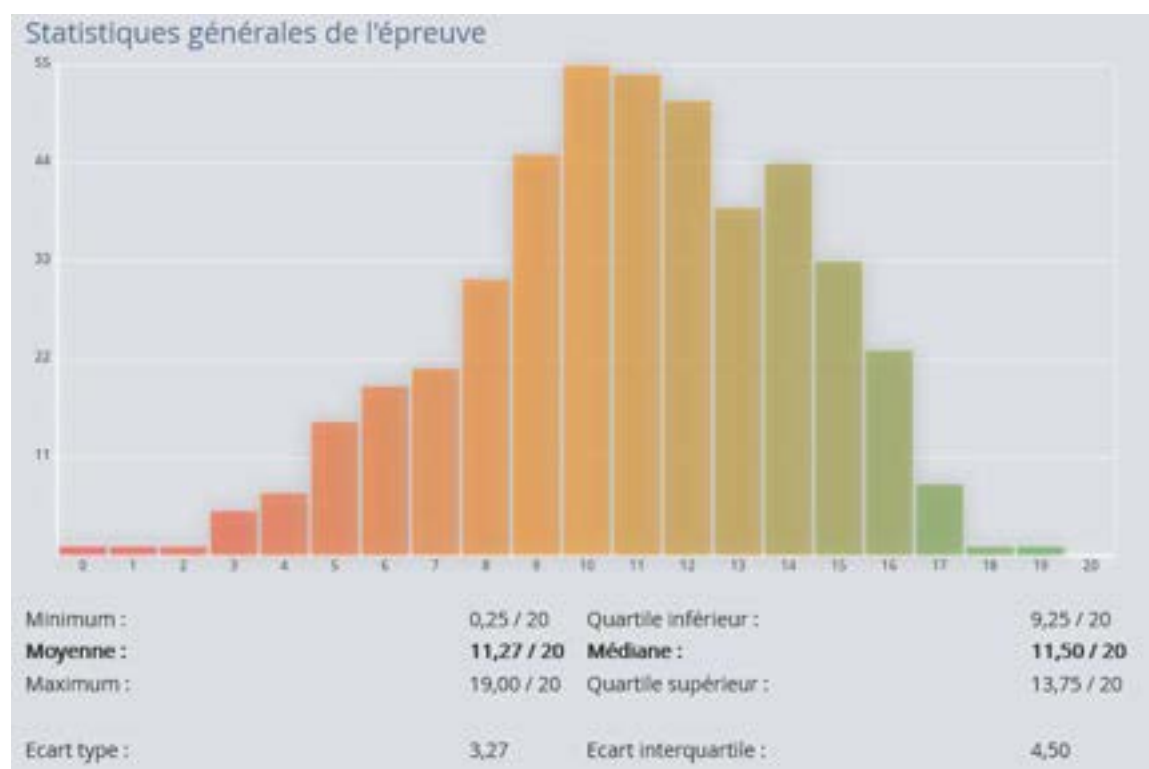
Partie 1 : 5,1 sur 8

Partie 2 : 3,38 sur 6

Partie 3 : 3,37 sur 6

Jusqu'à 4 points pouvaient être retirés si la présentation, la clarté des explications, la correction de l'expression écrite sur le plan de la langue française (orthographe et syntaxe) et du langage scientifique ainsi que les références à la démarche d'investigation n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Le diagramme statistique suivant apporte des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues sur l'ensemble des concours :



1.3.2.1. Analyse du sujet

PREMIÈRE PARTIE :

La première partie du sujet portait sur les caractéristiques des plastiques et comptait pour 8 points répartis de manière équilibrée. Elle comportait 11 questions sur les 25 de l'épreuve.

Cette partie consistait en l'étude de la flottaison des différents plastiques. Les questions de connaissances portaient sur la notion de masse volumique, les mouvements pouvant être engendrés par les différences volumiques, l'interprétation de données au travers d'un schéma et l'écriture de conclusions scientifiques à partir des données recueillies. Les questions de pédagogie demandaient aux candidats de proposer des expériences réalisables en classe et de rechercher des points de vigilance nécessaires à l'interprétation de résultats, en particulier la notion de reproductibilité de l'expérience.

Concernant les connaissances, la première question a été majoritairement réussie (la masse de sel nécessaire pour fabriquer une solution d'eau salée comparable à celle de l'eau de la mer Morte). L'interprétation du tableau n°2, donnant leur masse volumique, permettait de déterminer la flottaison de différents types de plastique : les candidats ont pu se retrouver en difficulté par une lecture insuffisante de la consigne en ne se référant pas au document cité dans la question mais à celui des résultats de l'expérimentation des élèves.

La compréhension de documents de nature scientifique a parfois posé problème. Des approximations des termes scientifiques sont notables dans certaines copies (confusion par exemple entre masse et masse volumique, et en moins grand nombre les termes de dissolution/soluté et solvant). Les schémas scientifiques bien légendés et titrés ont été valorisés. Les réponses montrent une bonne connaissance du matériel scientifique possible en classe. La rédaction de la conclusion expliquant la présence de continents plastiques devait reprendre des éléments issus des différentes questions ; peu de textes reprenaient les 3 notions attendues.

Trois questions portaient sur la proposition d'activités réalisables en classe. Certaines activités proposées par les candidats, tout en étant scientifiquement valides, ne sont pas accessibles aux élèves. La proposition de faire goûter les élèves ne peut être retenue pour des questions de sécurité (risque sanitaire).

DEUXIÈME PARTIE :

La deuxième partie du sujet portait sur les conséquences de l'ingestion du plastique par les tortues marines. Elle comptait pour 6 points dont 5 points relatifs à la « pédagogie ».

Le point relatif aux « connaissances » portait sur les organes du système digestif et sur leur fonction dans la digestion. Les différents organes ont été mal identifiés (confusion trachée/œsophage). En particulier, certains candidats ont cité la vessie comme appartenant au tube digestif, démontrant d'une représentation erronée

d'une digestion avec deux sorties et donc d'une méconnaissance de l'absorption intestinale et de la fonction de nutrition. Certaines copies laissent supposer qu'une partie des candidats a des représentations proches de celle de certains élèves.

L'analyse des productions des élèves est souvent confuse ; une rédaction demande à être organisée en différenciant l'analyse des productions des élèves d'une part et des obstacles didactiques liées aux représentations initiales d'autres part. Les candidats, dans leur grande majorité, ont su expliciter l'intérêt de proposer la mise en perspective historique. Ils ont su, pour la plupart, faire des propositions d'activités pour amener les élèves à acquérir une compréhension de la digestion, bien qu'ils n'aient pas tous su en expliciter la mise en œuvre. La question suivante demandait aux candidats d'imaginer une trace écrite construite par une classe de CM2 : si la très grande majorité des candidats a su proposer une rédaction au niveau des élèves, il a été peu fait référence à l'expérience de Réaumur et à la conclusion scientifique qui pouvait en être faite. La dernière question demandait la rédaction d'une synthèse des différents documents, elle a été globalement bien réussie.

TROISIÈME PARTIE :

Cette partie portait sur le domaine de la technologie, la programmation et la pensée algorithmique, et comptait pour 1,75 points concernant la composante « connaissance » et pour 4,25 points concernant la composante « pédagogie ».

Les connaissances portaient sur les fonctions du robot et la lecture de son programme. Le lexique utilisé par les candidats a pu se révéler très approximatif. Deux questions demandaient d'analyser le comportement du robot face à un obstacle : de nombreux candidats se sont vus retirer des points parce qu'ils ont extrapolé sur la suite du déplacement du robot sans s'arrêter à la lecture du programme.

La proposition d'expérience en classe devait faire apparaître la variation d'un critère. De nombreux candidats ont déclaré certaines généralités quant aux vigilances techniques à respecter pour que l'expérience proposée soit valable scientifiquement, mais ont peu développé le respect concret de ces critères dans leur protocole expérimental. L'analyse des travaux des élèves était réussie pour les candidats qui ont su identifier les critères de réussite. La plupart des candidats ont su décrire une activité débranchée préalable à l'utilisation des robots ; la contextualisation de l'activité ayant été moins réussie.

SUR L'ENSEMBLE DE LA COPIE :

Le sujet traitait quatre aspects des sciences et technologie : le développement durable, la matière et les objets techniques, les fonctions qui caractérisent le vivant, la programmation. Les thématiques générales sont connues des candidats. Ces derniers ont globalement bien géré leur temps pour aborder les trois parties ; peu de copies présentaient des questions non traitées. Dans l'ensemble, le sujet attendait

une réelle maîtrise des notions de sciences, à laquelle les candidats ne semblent pas s'être tous préparés ; ils peuvent montrer des lacunes importantes dans les questions de connaissances. D'autre part, la clarté et la précision de l'expression écrite des candidats était particulièrement sollicitée, en particulier la précision du lexique scientifique et des concepts scientifiques, ainsi que la démarche d'investigation. La qualité de rédaction est un défaut encore trop souvent présent, des écrits pouvant paraître confus parfois. L'analyse des productions des élèves demande à être organisée. La langue française est généralement maîtrisée de façon satisfaisante, mais dans certaines copies figurent des erreurs d'accord inquiétantes, ou des structures syntaxiques incohérentes. Les copies étaient généralement bien organisées, avec une mise en évidence des questions traitées.

1.3.2.2. Quelques conseils aux candidats

Les connaissances du programme de collège doivent être bien maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire et les concepts scientifiques. Une bonne connaissance des représentations des élèves est à acquérir. Les candidats doivent également maîtriser la démarche d'investigation.

Il est également attendu une bonne connaissance des programmes de l'école primaire, en particulier sur les situations d'analyse didactique et la proposition d'activité. La lecture de documents ressources publiés sur Eduscol peut s'avérer particulièrement utile pour identifier un certain nombre de démarches didactiques incontournables, ancrées dans une progressivité des apprentissages. Il est conseillé de s'exercer à l'analyse d'erreurs caractéristiques d'élèves, d'envisager des pistes de remédiation, et d'être en mesure de s'appuyer sur la terminologie didactique adéquate. Les propositions d'activités réalisées dans la classe se doivent d'être concrètes et réalistes dans leur mise en œuvre (contextualisation, adaptées au niveau, scientifiquement valides).

Les candidats doivent soigner l'écriture (sur les plans calligraphique, orthographique et syntaxique) et porter une attention particulière à la présentation et à la rédaction de leurs réponses, dans le souci d'une recherche de clarté. La terminologie scientifique se doit d'être précise. Lorsqu'il s'agit d'analyser des productions d'élèves puis d'identifier les obstacles à l'apprentissage ou les points de vigilance, une présentation structurée dans un tableau s'avère pertinente. La difficulté à analyser des productions des élèves peut être un facteur qui entache ensuite la qualité de la proposition pédagogique. L'attention des candidats pourra être attirée sur la nécessité de travailler cette qualité d'analyse, ce qui leur servira au quotidien dans leur classe.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base solide dans le domaine des sciences et technologie ;

- avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine des sciences et technologie et une bonne connaissance des programmes du primaire ;
- se référer à la démarche d'investigation ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur scientifique en s'appuyant sur un lexique précis ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant, prendre l'initiative de faire des schémas en appui de la réponse rédigée ;
- bien cerner l'enjeu de la question, en s'attachant à la bonne compréhension de l'ensemble d'une consigne ;
- s'exprimer clairement et simplement à l'écrit, en soignant sa graphie ;
- être synthétique ;
- savoir adopter une stratégie lors d'une épreuve de concours : lire attentivement les consignes, ne pas passer trop de temps sur une seule question, gérer le temps de l'épreuve sur les trois parties, prendre le temps d'une relecture attentive, organiser sa copie.

1.3.3. Domaine Histoire, géographie, enseignement moral et civique

Pour chacune des deux composantes du sujet de la session 2022, nous présenterons brièvement la question posée, puis les attendus, en illustrant le propos par les difficultés et réussites les plus significatives relevées sur les copies.

Ceci permettra de formuler des conseils aux candidats.

Nous concluons ensuite par des conseils transversaux, portant sur les deux composantes.

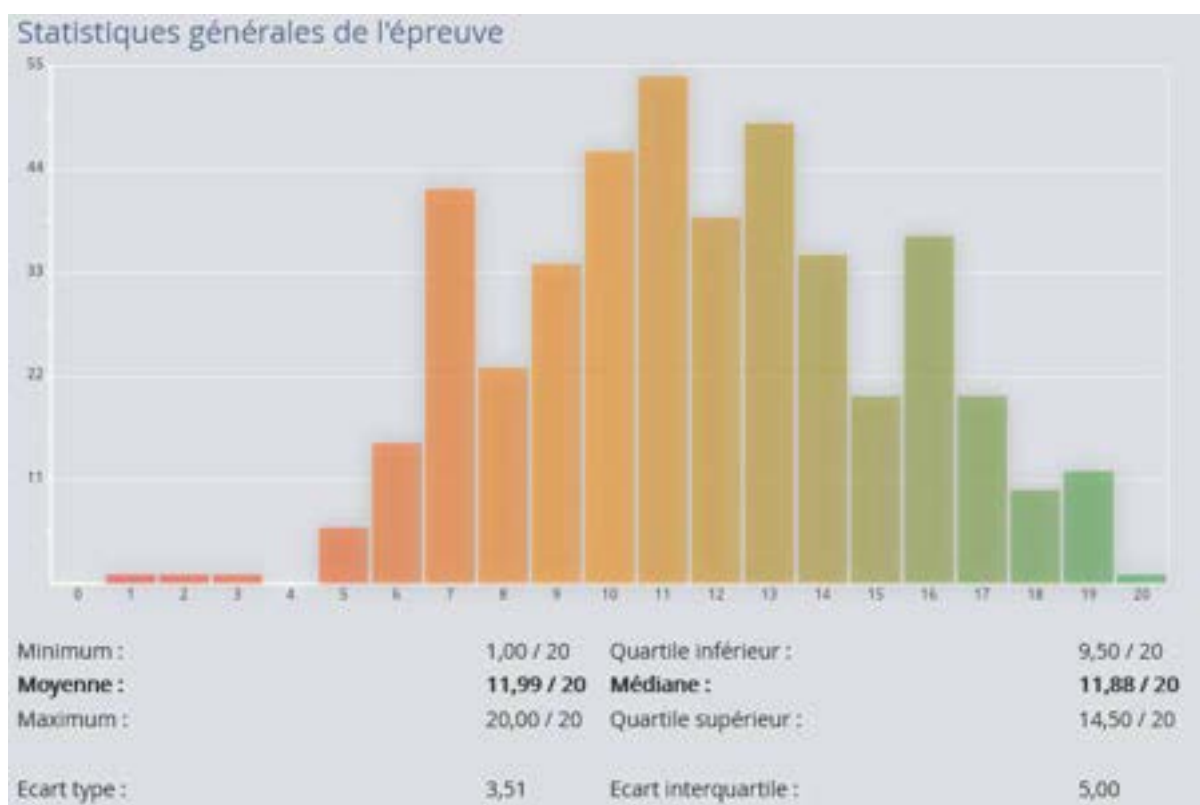
La moyenne sur l'épreuve est de 11,99 sur 20 (avec des notes qui s'étalent de 1 à 20).
Les moyennes par composante sont les suivantes :

Composante histoire : 7,83 sur 12

Composante géographie : 4,06 sur 8

Jusqu'à 2 points pouvaient être ajoutés ou retirés si la maîtrise de la langue et la qualité de l'écriture n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Le diagramme statistique suivant apporte des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues sur l'ensemble des concours :



1.3.3.1. Analyse du sujet

COMPOSANTE HISTOIRE :

Composante histoire - Partie 1

Dans un premier temps, les candidats devaient montrer l'importance et la nature des traces laissées par la Première Guerre mondiale. Une réponse claire, appuyée sur les documents et qui illustre l'importance des traces pour l'historien était attendue.

Une présentation détaillée et exhaustive des documents n'était pas nécessaire.

Il s'agissait d'évoquer le rôle des traces pour permettre la compréhension d'une situation, pour la mémoire collective ou encore comme base de réflexion. Toute proposition qui montrait que le candidat ou la candidate a conscience de l'importance et de l'utilité des traces était appréciée. Les candidats qui ont cité des sources, effectué un classement cohérent, et problématisé l'analyse du corpus en lien avec le programme ont été valorisés.

Les candidats devaient ensuite préciser quelle définition de la notion de « trace » serait donnée à des élèves. Rappelons qu'en histoire, la « trace » est ce qui subsiste du passé sous des formes diverses, ce qui témoigne de la mémoire de ce passé dans des sociétés, des groupes sociaux ou des individus.

Les candidats ont proposé des définitions très diverses. Ceux qui ont proposé un libellé clair, explicite et adapté à des élèves de cycle 3 ont montré ainsi leur connaissance du sujet, des élèves et de leurs capacités. Leurs réponses ont été valorisées, au contraire de celles qui se sont révélées trop théoriques ou parcellaires.

Composante histoire - Partie 2

Dans un premier temps, les candidats devaient indiquer les titres de différentes séances consacrées à la Première Guerre mondiale, puis développer une des séances en définissant les objectifs d'apprentissage et les compétences travaillées.

Il était demandé de préciser quels documents issus du dossier le candidat ou la candidate utiliserait, et de détailler ensuite l'exploitation pédagogique d'un des documents.

Pour réussir cette partie pédagogique, les candidats devaient s'appuyer sur une connaissance des attendus du programme. Ils devaient être critiques par rapport aux documents proposés et faire un choix au regard du programme, de la cohérence de l'unité d'apprentissage et des capacités des élèves.

De nombreux candidats n'ont pas tenu compte du sujet, et ont détaillé plusieurs séances au lieu d'une comme demandé, parfois en utilisant la totalité des documents du corpus.

Des copies ont montré une connaissance superficielle du programme, ou des connaissances notionnelles très imprécises, allant jusqu'à confondre la Première et la Seconde Guerre mondiale. Ceci témoigne d'une préparation insuffisante au regard des enjeux du recrutement et de l'entrée dans le métier de futurs professeurs des écoles.

Le corpus de documents, tout comme les contenus d'enseignement arrêtés par le programme, devaient conduire le candidat à aborder le sujet selon les axes du programme : traces, ampleur, contexte.

Les séances pouvaient donc s'inscrire dans une approche de l'expérience combattante, l'enjeu et le coût économique, social et humain de la guerre ou encore la commémoration et la mémoire du conflit.

La forme choisie par les candidats n'a pas constitué un critère d'évaluation. En revanche, une maîtrise des compétences visées et des connaissances abordées étaient attendues, permettant de fait une structuration cohérente et une progressivité explicite entre les séances proposées.

Dans un second temps, les candidats devaient détailler une séance. Cette question visait à évaluer leur capacité à préparer la classe : identifier des objectifs d'apprentissage, les compétences visées et envisager les modalités de conduite de classe.

Des propositions sont restées centrées sur des modalités de travail, de manière parfois très détaillée. Citons par exemple une page entière consacrée aux enjeux et modalités du travail de groupe sans évoquer cependant les contenus d'apprentissage ou les connaissances travaillées.

Dans d'autres situations, le rôle et la place des élèves et de l'enseignant ont été traités de façon très anecdotique : « le professeur distribue le document les élèves répondent aux questions » ou « les élèves travaillent en groupe, le professeur circule et aide si besoin ». Ces copies ne font pas état du rôle d'étayage du professeur ou des aides données aux élèves pour réussir leurs tâches.

On attend des candidats qu'ils explicitent les objectifs et compétences travaillés en lien avec le programme d'histoire. De nombreuses copies étaient centrées sur une analyse littéraire des textes proposés, en lien explicite avec des compétences en français sans évoquer celles spécifiques à l'histoire.

Si la dimension interdisciplinaire et le lien avec des compétences en français existent, ils ne sauraient être exclusifs et leur évocation ne saurait masquer un manque de connaissance en didactique de l'histoire.

Enfin, de nombreux candidats ont indiqué qu'ils proposeraient aux élèves ayant des compétences solides d'étudier des textes, les documents iconographiques étant proposés aux élèves en difficulté. Ceci traduit une vision inaboutie de la différenciation pédagogique et une méconnaissance de la complexité de l'étude d'une image. D'autres copies ont, en revanche, proposé des aides concrètes aux élèves comme l'utilisation d'un lexique ou la reformulation, plus appropriées.

Les productions qui proposaient des exemples de questions posées aux élèves, des modalités concrètes et pertinentes d'étayage de l'enseignant, de différenciation, des gestes pédagogiques pour aider les élèves à la compréhension des documents ou à leur interprétation ont été valorisés.

La distance critique des candidats lors du choix des documents au regard de leur adaptation ou non à l'âge et au niveau de compréhension des élèves, en privilégiant une complémentarité entre les documents et une cohérence avec la séance, a été particulièrement appréciée et valorisée.

Enfin, le jury est très attentif aux propositions réalistes et pragmatiques, qui montrent une connaissance du programme, des élèves et de la pratique de la classe. Il s'agit pour les candidats, non de faire preuve d'une expertise, mais de témoigner de bon sens et de cohérence.

COMPOSANTE GEOGRAPHIE

Pour la première partie de la composante géographie, il était demandé aux candidats de présenter les objectifs notionnels relatifs au thème 2 du programme de géographie de la classe de CM1 « Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France / dans un espace touristique ».

Un nombre important de copies montre une méconnaissance partielle du programme, qui ne permet pas aux candidats d'annoncer lisiblement les objectifs notionnels.

Il était attendu des candidats des réponses synthétiques et précises, montrant une identification et une maîtrise des notions d'espace et d'habitat, et s'appuyant de façon appropriée sur les documents du corpus.

Beaucoup de candidats proposent des écrits intéressants et denses, qui ne répondent cependant pas à la question posée, avec notamment des confusions entre habiter et espace. La compréhension de la logique d'organisation des espaces reste très implicite, obligeant le jury à effectuer plusieurs relectures pour trouver une partie des réponses attendues.

Sans atteindre l'exhaustivité dans la présentation de ces objectifs notionnels, il était cependant attendu que les candidats témoignent qu'ils les ont identifiés, qu'ils mettent en relation des documents de nature différente avec le programme.

Enfin, la capacité des candidats à raisonner en termes de compétences et de progressivité des apprentissages pour l'élève qui passe de l'espace perçu vers l'espace conçu était appréciée.

Dans la seconde partie de la composante géographie, les candidats devaient présenter leurs choix pour l'exploitation d'une photographie semi-aérienne représentant la Promenade des Anglais à Nice, vue depuis la colline du château.

Il était attendu que les candidats identifient et caractérisent le document et qu'ils prennent appui sur les outils et démarches du géographe pour présenter l'exploitation : *localiser*, notamment en utilisant le plan fourni, *décrire*, l'espace étudié en s'appuyant sur un lexique et une démarche spécifique à la géographie, *identifier* les espaces et *expliquer* l'organisation par la réalisation, par exemple, d'un croquis de paysage.

Cette dernière partie a été traitée de façon très inégale selon les candidats. Des candidats sont restés sur une description, sans identifier ou appliquer de démarche structurée. Ceci se traduit par des pistes d'activités très variées mais peu cohérentes et adossées à de vagues références aux « outils du géographe ». Une analyse du document trop succincte voire inexistante ne permet pas d'évaluer la maîtrise par les candidats des enjeux de ce thème.

Au contraire, des candidats ont mis en relation l'image avec le plan (document 14) du corpus, ou avec un croquis légendé qu'ils ont produit.

Tout comme sur la composante histoire, le scénario pédagogique proposé devait expliquer clairement et de façon pragmatique comment l'enseignant exploite le document en classe en précisant bien l'activité des élèves et leurs apprentissages dans le domaine de la géographie : *localiser, décrire, expliquer*.

1.3.3.2. Quelques conseils aux candidats

La plupart des copies étaient de qualité. Nous avons cherché à travers ce bilan à présenter les principales difficultés rencontrées, les réussites et à donner quelques conseils spécifiques à chacune des composantes.

Nous concluons par des conseils plus transversaux, sur l'ensemble de l'épreuve. Il est recommandé aux candidats de :

- lire les consignes, bien cibler les questions posées ;
- structurer et organiser son propos, répondre de manière explicite aux questions, sans se perdre dans des développements parfois hors-sujet ;
- se projeter en tant qu'enseignant et montrer ses compétences et connaissances pédagogiques ;
- veiller à la lisibilité de la copie : qualité de l'écriture et de la présentation, de la syntaxe, vérifier et corriger les erreurs orthographiques ;
- préparer l'épreuve en connaissant les programmes et les notions historiques et géographiques auxquelles ils font référence.

1.3.4. Domaine Arts

L'épreuve d'application dans le domaine « Arts » a comporté pour cette session deux composantes sur les trois possibles : arts plastiques et éducation musicale.

Les deux sujets s'appuient sur un ou des points de programme, ils sont rédigés sur une trame commune. En tirant parti des éléments fournis dans un dossier, les candidats doivent « éclairer le jury sur leur connaissance du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement » des arts plastiques et de l'éducation musicale sur un cycle particulier. Étaient attendues respectivement :

- l'analyse critique d'une fiche de préparation, en arts plastiques, proposée pour des élèves de cycle 3 ;
- la production d'une fiche de préparation, dans le domaine des univers sonores puisqu'il était question du cycle 1.

Les candidats n'ont pas rencontré de difficultés majeures.

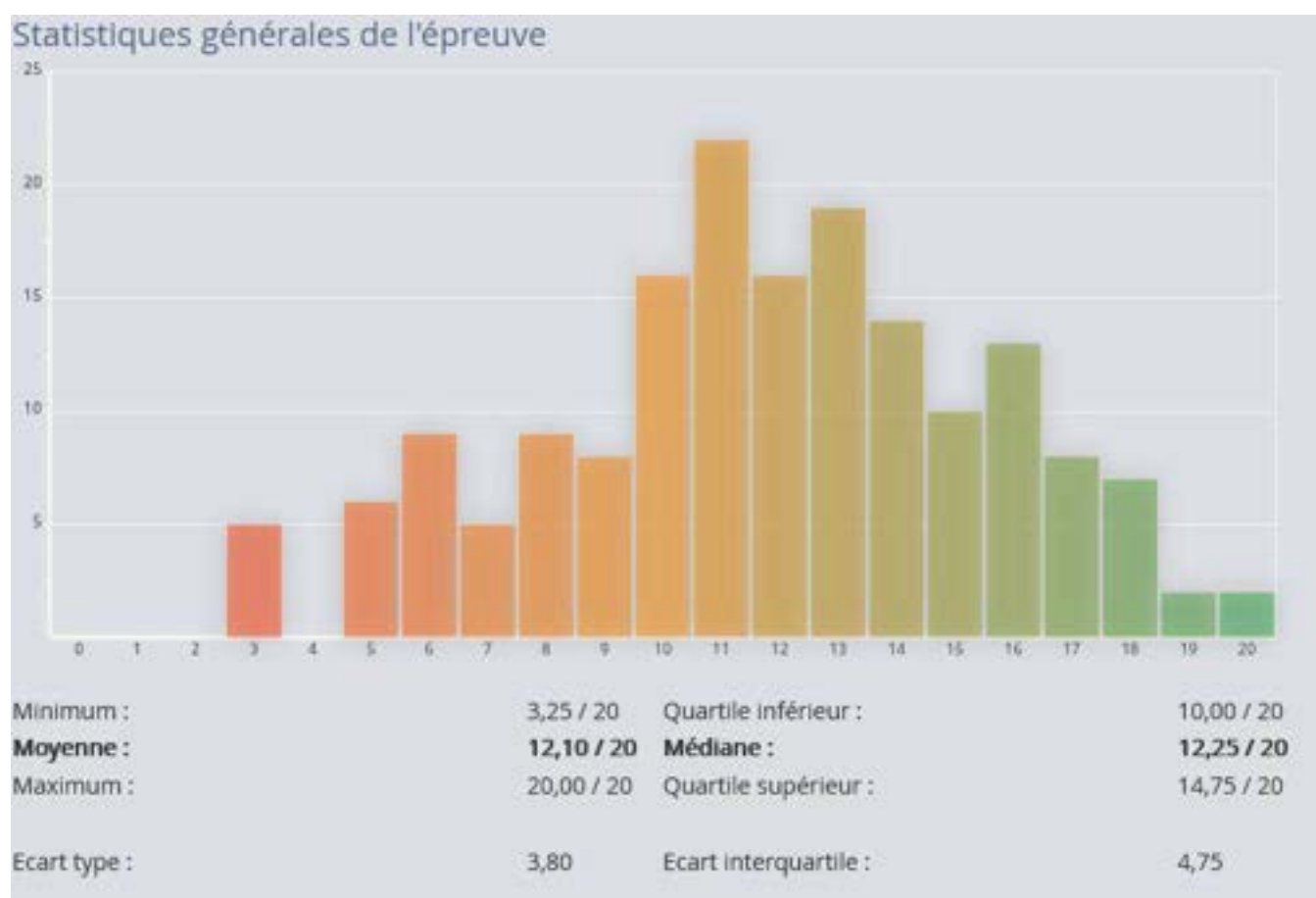
La moyenne dans ce domaine est de 12,1 sur 20 (avec des notes qui s'étalent de 3,25 à 20). Les moyennes par composante sont les suivantes :

Composante arts plastiques : 5,57 sur 10

Composante éducation musicale : 5,95 sur 10

Jusqu'à 2 points pouvaient être ajoutés ou retirés si la maîtrise de la langue et la qualité de l'écriture n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Le diagramme statistique suivant apporte des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues sur l'ensemble des concours :



1.3.4.1. Analyse du sujet

COMPOSANTE ARTS PLASTIQUES

Les candidats disposaient :

- d'une fiche de préparation pour le cycle 3 (document 1) ;

- d'extraits du *Lexique pour les arts plastiques : la diversité des pratiques au service du projet de l'élève*, Ressources pour l'enseignement des arts plastiques aux cycles 2 et 3, Site Eduscol (document 2) ;
- d'extraits du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) – arts plastiques. Compétences travaillées, BOEN n°31 du 30 juillet 2020 (document 3).

Le jury a été sensible à l'identification des failles et forces de la préparation, à l'analyse critique du questionnement plastique en tirant parti des documents fournis, et aux réajustements et/ou prolongements artistiques et didactiques proposés au service d'une démarche sensible de création.

Il appartient aux candidats de concevoir une réelle analyse critique de la fiche de préparation, d'en déceler les forces et aussi les failles, de prendre en compte et expliciter l'intérêt des œuvres de référence, de mobiliser leurs connaissances liées au langage plastique et à l'histoire des arts. Les candidats doivent également approfondir l'approche didactique liée à la discipline sans oublier les gestes de base du professeur qui enseigne, qui anticipe pour identifier les obstacles cognitifs et/ou techniques, les questionnements envisageables, les explicitations nécessaires, les différenciations possibles et les modalités d'évaluation. Il convient également de penser aux traces possibles à préserver pour les élèves et à la cohérence du parcours artistique de ces derniers.

Il est donc conseillé :

- d'interroger la notion abordée, la place de la séance dans la séquence, la pertinence de l'incitation, la justesse de la consigne, des opérations plastiques mobilisées, l'articulation des phases, les temps réservés à la pratique, à l'exploration, à la verbalisation, l'apport des œuvres présentées, de pointer le lexique indispensable ;
- de situer les enjeux de formation, de vérifier la cohérence avec les objectifs énoncés, avec le déroulé, de s'assurer du respect d'une démarche de recherche, de vérifier l'adéquation avec les modalités de travail ;
- de proposer une analyse des œuvres de référence en lien avec la notion abordée, de penser les traces individuelles, collectives, l'évaluation, la question du PEAC, les liens avec les arts plastiques, l'histoire des arts voire d'autres disciplines, de se positionner en tant qu'enseignant.

Les candidats ont parfois hésité à pointer les failles de la préparation proposée et donc limité leurs réajustements et propositions. La question pour autant centrale de la matérialité de l'œuvre a souvent été négligée. L'extrait du *Lexique pour les arts plastiques* a été très peu convoqué.

COMPOSANTE : UNIVERS SONORES

Les candidats disposaient :

- du texte d'une chanson traditionnelle, *Mon grand-père s'en va au marché*, source : Musique Prim, réseau Canopé (document 1) ;

- de pistes pour l'exploration et le jeu de avec la voix (document 2) ;
- d'un extrait Le GRM et l'histoire de l'éveil musical en France, in DALLEY Sylvie et VEITL Anne (dir.). *Du Sonore au musical, cinquante ans de recherches concrètes (1948-1998)*, L'Harmattan, 2001 P. 90-91 (document 3) ;
- des extraits du programme d'enseignement de l'école maternelle. Univers sonores, BOENJS n°25 du 24 juin 2021 (document 4).

Le jury a été sensible à la conception de la fiche de préparation, aux éléments qu'elle propose au regard des documents fournis, à l'explicitation des choix opérés et à la compréhension des enjeux d'une pratique vocale, corporelle voire instrumentale au cycle 1, et enfin à l'évaluation, aux enrichissements et prolongements à la séance proposée.

Il appartient aux candidats de concevoir une séance précise et enracinée dans le réel : ils doivent tirer parti des documents fournis et prendre en compte les points de programme demandés. Les candidats doivent également faire apparaître les incontournables de toute fiche de préparation : la place de la séance dans la séquence, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'organisation, et aussi stipuler les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les élèves et donc le rôle de l'enseignant pour y remédier. Il convient aussi de veiller au respect de la démarche artistique : alternance de temps de production, de réception. Enfin, les candidats doivent anticiper le lexique inhérent à la pratique musicale, la question des traces, de l'évaluation, des œuvres à inscrire en réseau, et prendre en compte le PEAC.

Il est donc conseillé de situer les enjeux de formation, de vérifier la cohérence avec les objectifs énoncés, avec le déroulé, de s'assurer du respect d'une démarche artistique, de vérifier l'adéquation avec les modalités de travail, avec les situations proposées et l'âge des élèves.

Les candidats ont parfois rencontré des difficultés à composer avec un double enjeu (faire acquérir un répertoire de comptines, et explorer des instruments et utiliser les sonorités du corps) et à mobiliser tous les documents. Le manque de connaissances concernant les capacités des élèves de cycle 1 est rare, il a pu conduire à des propositions de séance irréalistes et incohérentes.

1.3.4.2. Quelques conseils aux candidats

En conclusion, pour réussir cette épreuve, les candidats doivent :

- utiliser tous les documents du dossier ;
- traiter de manière équilibrée les deux parties ;
- avoir développé une culture artistique de base solide et ne pas hésiter à en tirer parti ;
- s'être approprié des connaissances didactiques et pédagogiques liées aux conduites artistiques à l'école primaire ;
- prendre le recul nécessaire pour saisir les enjeux d'un sujet : lecture attentive des consignes, analyse précise des documents fournis, attention aux liens interdisciplinaires et apports personnels ;
- témoigner d'une qualité d'expression : être explicite en préservant clarté, précision et concision, et respecter l'orthographe.

1.4. Épreuve écrite en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 20 points

Coefficient : 1

Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve :

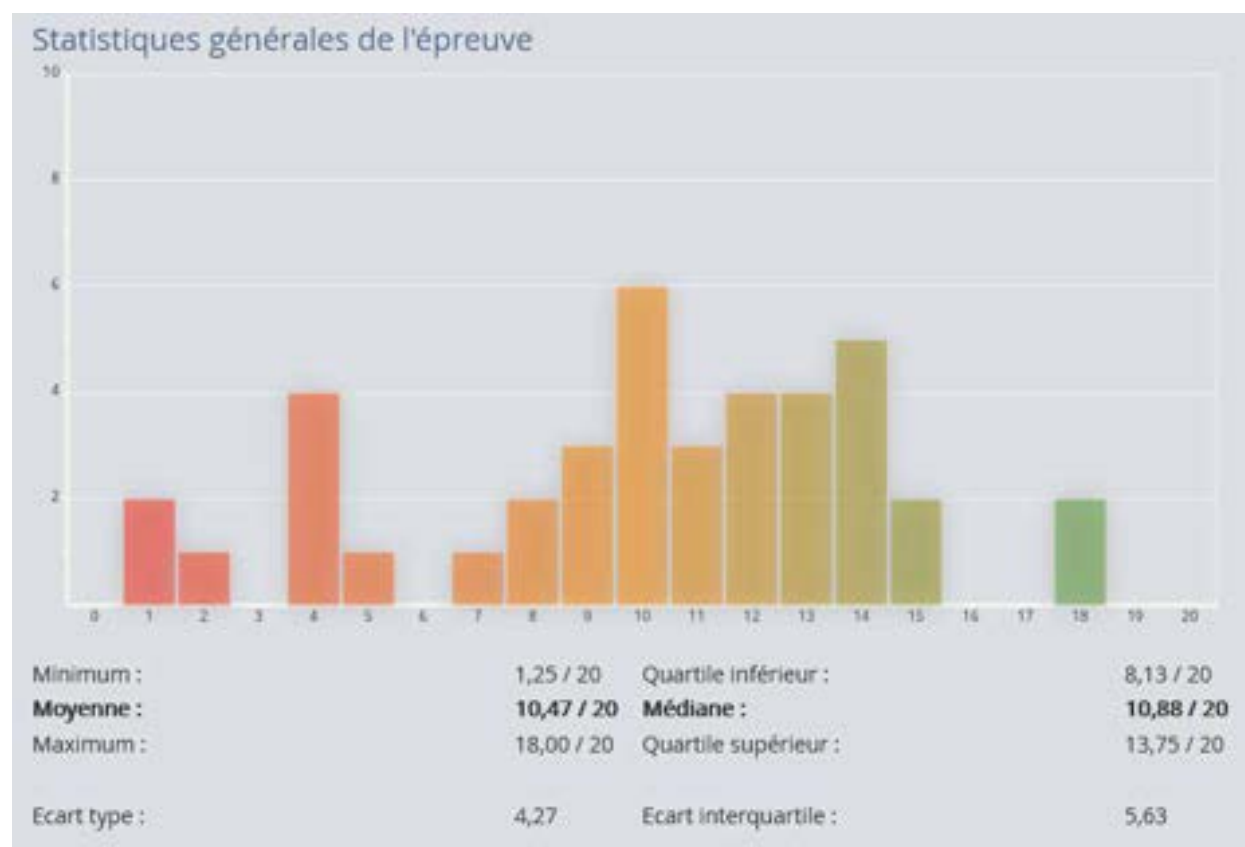
L'épreuve comprend trois parties :

- commentaire d'un texte en langue régionale ;
- traduction d'un texte bref en langue régionale, accompagnée de questions de grammaire ;
- commentaire d'un document pédagogique.

1.4.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 41 candidats ont composé en langue régionale : 26 pour les concours publics, 15 pour les concours privés. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction.

Le diagramme statistique suivant montre la répartition des notes obtenues par les candidats à l'ensemble des concours spéciaux en langue régionale :



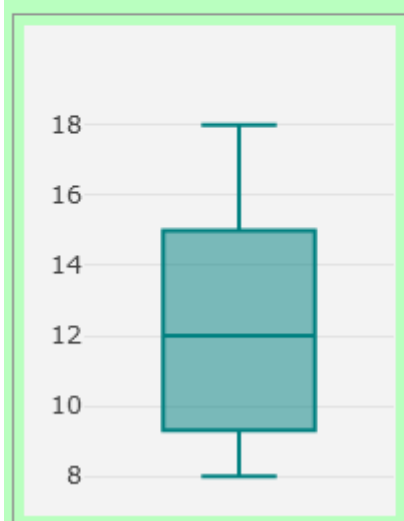
Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve écrite en langue régionale selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public spécial langue régionale	23	9,8
CRPE externe privé spécial langue régionale	8	8,88
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	7	13,64
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	3	8,92
Tous concours	41	10,47

Les éléments statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues par les candidats admissibles aux épreuves orales.

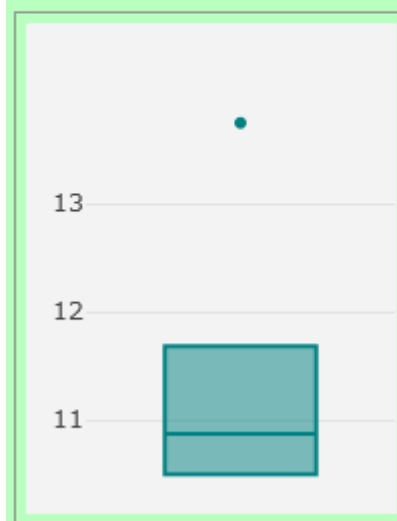
Concours Externe Public Spécial Langue Régionale

Ecart type :	2.73
Q1 :	9.75
Médiane :	12.00
Q3 :	14.00
Minimum :	8.00
Maximum :	18.00

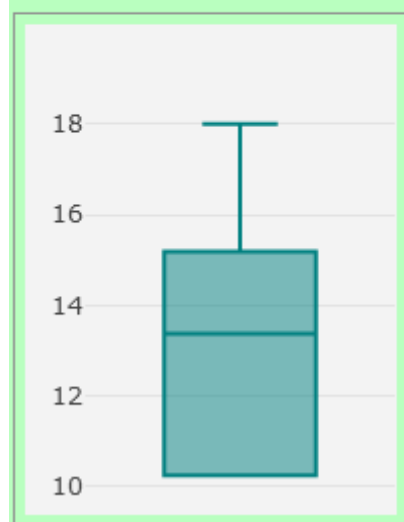


Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale

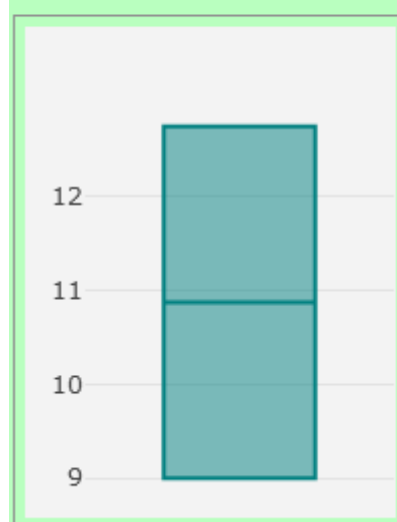
Ecart type :	1.31
Q1 :	10.50
Médiane :	10.88
Q3 :	11.00
Minimum :	10.50
Maximum :	13.75



Ecart type :	2.51
Q1 :	10.25
Médiane :	13.38
Q3 :	14.25
Minimum :	10.25
Maximum :	18.00



Ecart type :	1.88
Q1 :	N.A.
Médiane :	10.88
Q3 :	N.A.
Minimum :	9.00
Maximum :	12.75



1.4.2. Analyse du sujet

ATTENDUS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve écrite en langue régionale vise à évaluer la maîtrise de la langue bretonne des candidats, leur connaissance du fonctionnement de la langue et leur capacité à analyser un document pédagogique.

Dans la première partie, ils doivent montrer qu'ils sont capables, d'une part, de comprendre un texte long et exigeant, d'y saisir des significations implicites et des nuances fines et, d'autre part, de s'exprimer de façon courante en utilisant la langue de façon flexible, efficace et pertinente dans le registre adapté. Le support proposé est un extrait de roman, nouvelle ou récit, classique ou contemporain, choisi pour la qualité de sa langue, son contenu culturel et sa valeur littéraire. Il est accompagné d'un guidage. C'est à partir de la compréhension du texte et de ses éléments, tant explicites qu'implicites, que les candidats doivent construire leur commentaire et affirmer leur maîtrise des compétences attendues en langue bretonne. Le jury attend des candidats qu'ils rédigent un développement structuré et argumenté, s'appuyant sur le texte et prenant en compte les repères culturels qui s'y rapportent.

L'exercice de traduction permet d'apprécier la compréhension fine des candidats en langue bretonne ainsi que leur capacité à restituer le sens du texte en français, montrant ainsi leur compétence d'expression dans une langue dont le jury attend qu'elle soit précise et de qualité. Des questions de grammaire permettent de vérifier les connaissances des candidats sur le fonctionnement de la langue bretonne. Le jury évalue la justesse, la clarté et la précision des réponses portant sur des faits de langue essentiels.

La troisième partie a pour objectif d'apprécier la capacité des candidats à analyser un document pédagogique. Le support proposé est un document pour l'enseignant, un extrait de manuel scolaire, un document pour l'élève, une production d'élève, etc. Il est attendu des candidats qu'ils identifient le support, y repèrent des objectifs d'apprentissage – langagiers et disciplinaires – et en proposent une analyse didactique en lien avec les enjeux de l'enseignement bilingue à l'école.

Dans les trois parties – commentaire d'un texte en breton ; traduction et grammaire ; commentaire d'un document pédagogique – le jury attend des candidats des réponses organisées et précises, rédigées dans une langue claire et d'un haut niveau de correction.

Le jury a estimé que le sujet proposé était de bonne longueur et que les candidats pouvaient le traiter dans le temps imparti. Il permettait de bien évaluer les connaissances et compétences des candidats sur les différentes attentes du concours.

COMMENTAIRE D'UN TEXTE EN LANGUE BRETONNE

Analyse du sujet :

Le passage proposé au commentaire est un extrait de *E skeud tour bras Sant Jermen* de Yeun ar Gow (1897-1966). Dans ses mémoires, publiées en 1955, l'écrivain évoque dans un breton remarquable des souvenirs d'enfance au contact de la population de Pleyben et des environs vers 1900. Le livre se compose d'éléments remémorés – tranches de vie de l'auteur ou épisodes vécus par d'autres, histoires entendues dans l'environnement familial – et dont Yeun ar Gow se fait le passeur.

Dans cet extrait, le narrateur fait le récit d'une mésaventure arrivée à Fañch Gourvest, qui était valet au service de son père charretier. Le titre en faisant explicitement mention – « *Ur c'horfad aon* » renvoie à une réaction intense liée à la peur –, le texte raconte la frayeur qui s'est emparée de Fañch et les événements qui l'ont provoquée. Personnage qui, *a priori*, ne s'en laisse pas conter, Fañch Gourvest prétend qu'il n'a eu peur qu'une seule fois dans sa vie. Ayant revêtu ses habits du dimanche pour rendre visite à un cousin, alors qu'il approche de Brasparts, Fañch se retrouve seul, au milieu d'un bois, à la nuit tombée. Il entend du bruit : il a l'impression que quelqu'un le suit.

Le lecteur est alors entraîné dans un récit où le personnage semble affronter un terrible danger, son émotion allant *crescendo* sur l'échelle de la peur, entretenue par un environnement apparemment hostile : la nuit noire, la difficile traversée du bois, des bruits suspects, la sensation d'une présence, l'évocation de personnages surnaturels. Au bout du suspense, la résolution inattendue peut prêter à sourire : Fañch termine sa course folle chez son cousin par une chute et la révélation de l'objet de sa peur. C'est l'une des extrémités de sa ceinture de flanelle, insuffisamment nouée autour de la taille qui, en trainant par terre, faisait du bruit au moindre déplacement de Fañch et a causé cet accès de panique. Se rendant compte qu'il n'y avait pas de quoi se mettre dans des états pareils, Fañch Gourvest revient à la raison, laissant à d'autres le fait de croire aux histoires de lutins et de korrigans.

Dans ce texte, écrit dans une langue riche et élégante au service d'un récit fluide et enlevé, Yeun ar Gow a su parfaitement retranscrire une ambiance captivante, entre conte de tradition orale, intrigue mystérieuse et farce rustique.

Au fil du guidage, les candidats pouvaient :

- présenter le personnage et son rôle dans les événements ;
- expliquer la montée de la peur dans le récit ;
- montrer les liens entre le texte et l'univers des contes et légendes.

Remarques sur les copies des candidats :

Perçu par le jury comme riche mais abordable, ce texte est extrait d'une œuvre classique de la littérature mémorielle en langue bretonne. On attend des candidats qu'ils soient capables de lire des textes de ce niveau, dont la qualité d'écriture va de pair avec une langue élaborée, et qui, certes, nécessitent un effort, mais dont la lecture permet de s'imprégner d'un breton écrit remarquable. Son ancrage dans une réalité culturelle aux références multiples et la richesse de son style appelaient une lecture analytique dans la perspective du commentaire.

L'un des intérêts du texte, au-delà de ses qualités littéraires, est que son commentaire nécessitait d'associer les compétences langagières (lire et comprendre ; écrire) à des compétences culturelles. Riche de descriptions ancrées dans la réalité culturelle locale (la composition du costume d'homme de Pleyben, des références à l'imaginaire breton, la veillée comme lieu de transmission orale), ponctué d'expressions imagées (« kaozioù gwrac'hidi », « evel ur c'hi difelc'het », « e gorfad spont », ou le blason populaire sur les habitants de Saint-Rivoal, par exemple), le texte nécessitait, pour accéder à une compréhension fine, d'articuler la langue à des connaissances culturelles relatives à l'environnement rural et à l'ancienne société paysanne bretonne. C'est autour de cette exigence que se sont structurées les disparités de réussite entre les candidats.

Les bonnes copies sont celles qui ont su allier un haut niveau de compréhension à de solides qualités d'expression. Les meilleurs candidats se sont démarqués par la clarté de leur commentaire, c'est-à-dire leur aptitude à proposer, dans un excellent breton, un propos structuré montrant leur compréhension fine du texte et de ses enjeux. Le jury a su apprécier des commentaires bien organisés – introduction, conclusion, développement d'idées forces structurées en paragraphes –, rédigés dans une langue claire et d'un haut niveau de correction. Les meilleures copies se sont distinguées en combinant la netteté de l'explication et la qualité de l'expression, soutenues par une syntaxe élaborée et un vocabulaire riche et personnel.

Le jury a relevé, par exemple :

- l'emploi pertinent d'expressions idiomatiques ou imagées : « pout e spered », « koñchennoù born », « na mui na maez », « redek lev » ;
- des références à l'imaginaire breton, notamment dans son versant sombre ou inquiétant : « La Légende de la Mort » d'Anatole Le Bras ; la légende du chien noir du Yeun Elez.

A l'inverse, les copies défailtantes souffraient à la fois d'un défaut évident de compréhension du texte et d'une maîtrise de la langue nettement insuffisante compte tenu des attentes du concours. La plupart de ces copies contenaient plusieurs des caractéristiques suivantes :

- structuration insuffisante des idées : pas de plan, introduction et conclusion absentes ou superficielles ;
- compréhension lacunaire et faiblesse du propos : imprécisions, confusions, explications lapidaires, commentaire peu ou mal argumenté, simple reprise des éléments du texte ;
- expression écrite laborieuse et imprécise : pauvreté du lexique, syntaxe défailtante.

Dans leur majorité, les candidats ont construit leur commentaire en suivant le guidage proposé, qui permettait une explication du texte en trois temps. La présentation de Fañch Gourvest, personnage principal du récit, ne pouvait se limiter à un simple prélèvement d'informations rendus en une succession de traits de caractères, physiques et moraux. Quelques candidats ont perçu que Yeun Ar Gow le dépeint comme une figure, voire une caricature, du Breton rural, brut et rustique : « ur penn kleiz a zen [...], gros ha gouez ». Surtout, il importait dans cette partie de mettre en avant des éléments sur son rapport ambigu avec les croyances populaires. Fañch affirme en effet qu'il ne croit pas aux revenants ou aux lutins, et qu'il n'a peur ni des korrigans ni des esprits hurleurs. Ce sont ces traits de nature qui annoncent le caractère exceptionnel du récit car, selon lui, « il n'avait eu peur qu'une seule fois dans sa vie ». Une deuxième partie était alors l'occasion de montrer comment cette peur naît et grandit chez le personnage. Le récit l'installe dans une situation qui devient inquiétante : Fañch est seul la nuit au milieu du bois, soudain il entend des bruits mais ne voit rien. Les bruits se répètent, Fañch se met à courir. Le rythme s'accélère et l'inquiétude se transforme en frayeur, soutenue par le lexique de la peur et de l'angoisse (« arvar », « nec'h », « aon », « strafuilhet », « pennfollet »), provoquant une course folle jusqu'à la chute finale. Dans cette partie, les bonnes copies sont celles qui ont analysé la montée de la peur par l'exposition d'éléments pertinents et la mise en avant d'une progressivité. Dans un troisième temps, les candidats pouvaient montrer les liens entre le récit et les contes et légendes de Bretagne. Dans le fond, la frayeur du personnage s'est nourrie du souvenir des histoires « entendues au coin du feu, quand il était enfant ». A partir d'un bruit inexplicable, il s'est inventé une histoire qui emprunte à l'imaginaire breton de tradition orale : la forêt comme lieu de mystère est peuplée de créatures hostiles et il a cru qu'il allait être pris par quelque esprit maléfique. De même, le récit s'inspire du schéma narratif de la tradition orale, jusqu'à la résolution, dont la chute apparente le texte au conte facétieux. Si les bruits étaient réels, les présences ne l'étaient pas, et Fañch s'est fait peur en se laissant aller à croire aux êtres venus de l'au-delà. C'est en repérant les références culturelles pertinentes – la ceinture de tissu mal nouée, les personnages de l'imaginaire breton – et en les reliant aux indices du récit que les candidats pouvaient montrer leur compréhension du texte et mener à bien leur analyse.

Le jury attend des candidats qu'ils produisent un commentaire organisé :

- une courte introduction présente le texte et propose un fil conducteur au commentaire ;
- un développement structuré montre la compréhension du texte et la qualité d'analyse ;
- une conclusion pertinente prend la forme d'une phrase de synthèse et propose une ouverture.

Le guidage propose une structure pour le développement, et si les candidats ont la liberté de ne pas s'en emparer, le jury précise qu'il n'est pas nécessaire de chercher des propositions originales ou inattendues, notamment si celles-ci sont au prix de la clarté du propos et de la cohérence avec le texte. Les bonnes copies sont celles qui ont fourni une réelle analyse, c'est-à-dire un commentaire du texte proposant une hauteur de vue vis-à-vis de celui-ci et étayé de références littéraires et culturelles pertinentes permettant d'en éclairer la lecture. A l'inverse, les commentaires superficiels souffraient d'un manque de recul au texte, caractérisé par de la paraphrase et des citations – listes, exemples multiples, reprises entières et systématiques de portions de texte – qui ne sont pas au service de l'analyse et de l'interprétation.

Du point de vue de la langue, des erreurs récurrentes ont été remarquées par le jury :

- place du verbe dans la phrase, caractérisée par l'emploi systématique de la structure Sujet-Verbe-Complément ou le positionnement du verbe en tête de phrase ;
- approximations syntaxiques et lexicales ;
- confusions dans l'usage des différentes formes de bezañ et confusion entre « être » et « avoir » ;
- emploi du radical en tant qu'infinitif ;
- construction défailante du participe passé, du complément du nom, de la négation ;
- « meur a » doit être suivi d'un nom au singulier (et non pluriel) ;
- emploi défailant des prépositions « ouzh », « rak », « da » (doujañ da, aon rak...) ;
- confusion dans l'emploi des particules verbales : « e » et « a » ;
- erreurs fréquentes dans les mutations.

TRADUCTION ET GRAMMAIRE

Traduction :

Le passage proposé à la traduction étant choisi dans le document support, les candidats en connaissent le contexte et la situation dans le récit. L'exercice nécessitait d'abord d'entrer dans une compréhension fine, dans un extrait où quelques points de lexique (« sammet », « bilh-bilh ») ou des structures (« emede o vont », « re-bar da ») ont mis des candidats en difficulté. Lors du passage à la langue cible, c'est le rendu en français – fidélité au sens, correction de la langue, capacité à élaborer une phrase complexe – qui a fait la différence entre les propositions des candidats.

Les bonnes traductions sont des textes qui ont su être fidèles au texte de Yeun Ar Gow et rédigés dans un français bien maîtrisé. De ce point de vue, certaines traductions respectent les attendus du concours : niveau de langue, précision du lexique, tournures de phrase, orthographe bien maîtrisée. Les traductions les plus faibles ont généralement confirmé une compréhension insuffisante déjà décelée dans le commentaire. Souvent lacunaires ou approximatives, ces propositions ont révélé des défauts de compréhension qui ont induit des contresens, voire des non-sens. Par ailleurs, ces textes étaient rédigés dans une langue dont le niveau ne correspond pas aux attentes du concours.

Le jury tient à rappeler que le chemin menant à une bonne traduction nécessite quelques passages obligés. Dans la phase de compréhension, il est nécessaire de tenir compte du contexte général proposé par le texte pour proposer une traduction cohérente. La traduction de « bodoù kenneud » (buissons, touffes d'arbuste, branchages) par « des pots cassés » est un exemple de proposition absolument illogique au regard du contexte (un personnage qui court dans un forêt). La maîtrise des fondamentaux – lexique, syntaxe, grammaire du nom – est essentielle à cette étape. Ainsi, certains candidats n'ont pas pu entrer dans une compréhension fine par méconnaissance du lexique de base ou parce qu'ils n'ont pas reconnu un nom ou un verbe transformé par une mutation. Le jury a également noté que la ponctuation n'est pas suffisamment prise en compte par les candidats comme repère de bonne compréhension du texte. On conseillera ensuite aux candidats de composer la phrase à partir des éléments connus et du contexte, et de chercher à rendre le sens global dans la langue cible en se détachant du mot-à-mot. A ce stade, il faut faire des choix entre le rendu général du texte et des éléments précis sur lesquels les candidats pourraient se retrouver en difficulté (tournure de phrase, lexique). Le jury rappelle qu'une absence de traduction est pénalisée. Il faut donc faire une proposition qui, dans certains cas, pourrait paraître insatisfaisante parce qu'approximative, mais qui, *a minima*, a du sens et est cohérente. Il ne faut pas oublier de relire sa traduction en veillant à la qualité du français : orthographe, accords, conjugaison, ponctuation, etc. L'appropriation de ces principes de traduction nécessite bien sûr un entraînement régulier.

Grammaire :

Cet exercice nouveau a été l'occasion de mettre au jour, chez certains candidats, une connaissance intuitive du breton, mise en œuvre dans les parties précédentes, mais un manque de recul sur l'analyse des faits de langue. Les candidats doivent montrer ici leur connaissance du fonctionnement de la langue à travers des réponses claires et bien rédigées. Cette partie nécessite de maîtriser les fondamentaux de l'analyse grammaticale, étayée par la connaissance du lexique approprié. La comparaison avec d'autres langues peut contribuer à l'explication, quand elle est pertinente. Le jury a valorisé la précision dans l'analyse et invite les candidats à ne pas négliger cet exercice.

Dans la proposition « *hag an hoperien-noz ne oant evitañ nemet kaoziou gwrac'hidi.* », on demandait aux candidats d'expliquer l'emploi du pluriel dans le verbe souligné. Le verbe « être » est ici à la forme négative et conjugué à l'imparfait 3^e personne du pluriel, et fait référence à « hoperien-noz ». En breton, l'utilisation d'une forme conjuguée au pluriel répond à des conditions précises :

- sujet non-exprimé dans une phrase affirmative ;
- sujet exprimé et placé devant le verbe dans une phrase négative, ce qui est le cas dans cette proposition.

Les candidats devaient ensuite analyser et comparer la valeur et l'emploi de « e » dans le groupe nominal « *e ti e genderv* ».

Les deux « e » appartiennent au même groupe nominal et sont homonymes, mais sont de natures différentes : préposition pour l'un et adjectif possessif pour l'autre. Ils ont ici des emplois et valeurs différentes :

- localisation au moyen d'une préposition pour le premier ;

- adjectif possessif inséré dans un complément du nom pour le second, qui provoque une mutation adoucissante à « kender v ».

« e » indique que le possesseur est masculin. En breton, contrairement au français, l'adjectif possessif permet de connaître le genre du nom déterminé en fonction du type de mutation (adoucissante ou spirante) et de la prononciation, selon le secteur géographique. En anglais, l'adjectif possessif permet aussi de connaître le genre (adjectifs de différentes formes : *his* et *her*).

COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT PEDAGOGIQUE

Le document est une fiche pédagogique extraite du fichier « C'hoari ha deskiñ er skol-vamm », publié par TES en 2018. Il présente le jeu « Oudordodo » (Djeco) et son utilisation en breton en maternelle. Le document est accompagné d'un guidage, sous la forme de trois questions.

Il s'agissait, dans un premier temps, de montrer que l'objectif pédagogique est de faire jouer les élèves ensemble en parlant breton. Ce double objectif – jouer, échanger en breton – s'explique à la fois par les règles du jeu, basées sur un principe de questions-réponses, et les objectifs de formation de l'école maternelle, qui favorisent les apprentissages croisés. D'une part, la pratique ludique collective développe des compétences pragmatiques : attendre son tour, réaliser une action, écouter les autres. D'autre part, le jeu met les élèves en situation de pratiquer la langue orale, en mobilisant des outils nécessaires pour localiser la carte cachée : poser des questions et y répondre, utiliser le lexique des animaux et des couleurs, employer le verbe être, etc. Enfin, le jeu permet de travailler la mémoire et la logique. Une deuxième partie visait à montrer que l'intervention du maître consiste en un étayage afin d'accomplir les tâches inhérentes au jeu : il accompagne les élèves dans la mise en place du jeu et des outils langagiers. L'enseignant organise l'activité en expliquant les règles et en présentant un tour de jeu où sont intégrées des phrases-types. Il régule les échanges, fait répéter, apporte du lexique, corrige si nécessaire. Il pourra, au besoin, mettre en place de la différenciation, que ce soit dans le jeu (nombre de cartes) ou les échanges (amorces de phrase). Ce n'est pas le jeu en lui-même qui va mettre les élèves sur la voie de l'autonomie. On pouvait donc montrer, dans une troisième partie, que pour pouvoir y jouer, les élèves vont devoir réactiver des compétences et outils travaillés en amont : compétences pragmatiques (vivre ensemble, coopérer) et outils linguistiques (lexique, phrases, description). Ce jeu offre une activité, avec des objectifs et des actions organisées, qui est un espace concret où le travail fait en amont peut être mobilisé et répété en variant les situations. En s'appropriant progressivement le tour de jeu et la trame langagière, les élèves vont peu à peu se détacher de l'étayage du maître, et pourront ainsi construire leur autonomie dans le jeu et le langage.

Si le jeu, comme activité et cadre d'apprentissage, est un élément attendu en classe maternelle, le document a posé difficulté à un certain nombre de candidats qui connaissent mal ce niveau et ses enjeux pédagogiques. La présentation du support était l'occasion, après avoir identifié le document, de préciser le public visé et l'activité en rapport avec les enjeux de formation de la maternelle. La mention « à partir de 4 ans » cible une mise en œuvre avec des moyennes et grandes sections.

Du point de vue de la méthode, nombre de candidats se sont contentés d'exposer les objectifs et le déroulement de l'activité en suivant le fil des questions. Ils ont donc réexpliqué ce qui l'est déjà, puisque le document est une fiche pour le maître. Afin d'éviter la paraphrase, une façon de proposer des pistes d'explication consistait à se projeter en situation d'activité avec les élèves. Cela permettait de problématiser l'activité et de situer ce que fait l'élève et ce que fait le maître, afin d'analyser les difficultés potentielles de la mise en œuvre. En effet, en regard d'un scénario pédagogique idéal, le travail de l'enseignant concepteur des apprentissages consiste à anticiper l'obstacle didactique autour de la question : « quelles sont les difficultés envisageables ? »

Face à cette fiche qui propose un déroulement fluide, on pouvait identifier les difficultés potentielles de l'activité pour les élèves et proposer stratégies d'aide à mettre en place durant l'atelier. Les pré-requis linguistiques sont peu nombreux, mais les élèves doivent maîtriser le lexique (prépositions, nom des animaux, couleurs) et la syntaxe du questionnement (localisation) qu'ils vont mobiliser pour pouvoir participer efficacement au jeu. La phase de jeu pourra poser des difficultés de compréhension, du point de vue de la langue comme de la procédure : l'action, qui consiste à retourner des cartes à partir d'un indice, dépend en effet de la question posée et de sa réponse. La démonstration accompagnée d'un modèle question-réponse, l'installation d'un schéma ritualisé, la variation du nombre de cartes et la mise en place d'essais suivis de phases réflexives sont autant de stratégies pour une entrée progressive et différenciée dans le jeu. Elles sont autant d'interventions de l'enseignant pour aider les élèves à apprendre à jouer en manipulant les outils langagiers qui y sont associés. La conception des apprentissages doit s'établir sur le constat que le développement de l'autonomie dans le jeu va de pair avec la construction de l'autonomie langagière. Sur ce point, nombre de candidats ont abordé le document en envisageant la dimension linguistique des apprentissages, délaissant la dimension pragmatique de l'activité : mode opératoire, adaptation à la situation, interaction. Cette dimension n'est pas toujours posée par les maîtres dans la conception de leur enseignement, parce qu'elle est perçue comme évidente. Or, dans le cadre d'une analyse didactique, le jury attendait des candidats qu'ils explicitent les cadres d'apprentissages : le jeu appelle, par exemple, une vigilance à la dimension cognitive et émotionnelle des élèves en maternelle. Le jury a regretté l'absence complète, chez les candidats, de la prise en compte de la dimension bilingue de l'enseignement. Elle dénote d'abord le défaut de prise en compte de la réalité linguistique des élèves, c'est-à-dire la coexistence des deux langues, français et breton, dans le quotidien de la classe et la compétence des élèves. Cette omission prive l'analyse du document d'une stratégie de différenciation qui s'appuie sur la différence de compétences des élèves entre la compréhension et la production. Le français et le breton sont deux ressources au service de l'enseignant pour mettre les élèves en activité et atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Pour que les élèves jouent et prennent la parole, il peut être nécessaire de travailler dans l'une ou l'autre langue, en fonction du contexte, du niveau de classe, des acquis et des progrès, dans la maîtrise du jeu et de la langue. C'est une possibilité, parfois une nécessité, dans la mise en œuvre de situations d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

Le commentaire d'un document pédagogique est un exercice nouveau, pour lequel le jury note un certain nombre de points d'amélioration, à commencer par la maîtrise du lexique d'analyse pédagogique dans les deux langues. Des termes tels que « domaine d'apprentissage », « séquence » ou « séance » doivent être connus et

utilisés de façon pertinente. Le jury remarque également des réussites dans cet exercice, la préparation et la qualité d'analyse de certains candidats offrant des copies que le jury a jugé intéressantes, voire plaisantes à lire.

1.4.3. Quelques conseils aux candidats

On formulera les conseils suivants aux candidats :

- s'exprimer dans un langage simple et clair, en respectant le registre de la langue écrite, en breton et en français ;
- construire des argumentations bien structurées, en cherchant à donner de la profondeur aux réponses. Il est nécessaire, pour dépasser les réponses superficielles, d'une part de fouiller sa lecture afin d'accéder à une compréhension permettant une réelle analyse, d'autre part de proposer des réponses argumentées dans lesquelles les idées sont étayées par des exemples et des références ;
- apporter soin et rigueur à son écriture et à sa présentation. Le manque de soin dans l'écriture, l'organisation et la présentation de la copie ne facilitent pas la lecture, et les candidats sont invités à profiter du temps qui leur est alloué pour faciliter le travail du jury ;
- s'approprier et approfondir la grammaire et le lexique afin de développer l'expression en breton, notamment pour la description, l'explication, la narration et l'argumentation : le jury attend des candidats qu'ils rédigent des réponses dans lesquelles concordent netteté du propos, justesse sémantique et rigueur grammaticale. La fréquentation régulière d'une grammaire bretonne est indispensable dans une double perspective de correction grammaticale et d'analyse des faits de langue ;
- lire des textes de natures diverses et de sujets variés en breton, afin d'exercer les compétences de compréhension et d'expression. Le vocabulaire restant souvent limité dans certaines réponses, on devine que les candidats ne sont pas suffisamment habitués à lire des textes littéraires. Le jury les encourage particulièrement à lire des textes bretons écrits dans une langue authentique et soutenue pour favoriser, par imprégnation, l'enrichissement du lexique et la connaissance de la grammaire bretonne (avec une attention particulière au groupe verbal). Il est nécessaire, en complément, de s'entraîner à écrire en breton. De même, il ne faut pas négliger de lire et écrire en français. Cette familiarité avec les deux langues est un facteur de réussite pour l'exercice de traduction et une nécessité : la bonne maîtrise du français et du breton écrits est un atout indispensable à tout futur enseignant se destinant à l'enseignement bilingue ;
- s'exercer régulièrement à la traduction. La maîtrise d'un tel exercice nécessite un travail spécifique et une pratique régulière de la part des candidats. Pour ce faire, des ouvrages en édition bilingue, de même que des œuvres de la littérature bretonne qui ont été traduites en français, peuvent les y aider ;
- se doter d'une solide culture générale sur la Bretagne et son histoire sociale et culturelle. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils aient une connaissance exhaustive de l'ensemble des composantes des cultures de Bretagne, mais on attend d'un futur enseignant de filière bilingue qu'il maîtrise des contenus

culturels qui ancrent la langue dans une réalité et donnent sens aux activités langagières.

A cet effet, en plus des ouvrages déjà conseillés les années précédentes, le jury invite les candidats à se construire des repères sur la Bretagne contemporaine par la lecture de :

- Toute l'histoire de Bretagne, Monnier & Cassard, Skol Vreizh ;
- Istor Breizh, Louis Elegoët, TES-Canopé.

Sans négliger d'autres champs de connaissance, le jury estime particulièrement nécessaire que, dans leur préparation, les candidats construisent des repères sur le monde de l'enfance, la culture populaire, la littérature orale et l'imaginaire breton, à travers, par exemple : Bilzig de F. Le Lay, Le Cheval d'Orgueil de P.-J. Hélias ou Mojennoù ar marv de Divi Kervella.

La connaissance des ouvrages édités par TES-Canopé pour les élèves des classes bilingues est indispensable, comme ressource pour les candidats au métier de professeur des écoles et comme outil de culture pédagogique et didactique, en complément des ressources institutionnelles.

2. Épreuves d'admission

2.1. Epreuve de leçon

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 2 heures

Durée : 1 heure (30 minutes pour le français, 30 minutes pour les mathématiques)

Notation : 20 points

Coefficient : 4

La note 0 est éliminatoire.

Finalités :

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Déroulement :

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée: supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2022 est de 12,46 sur 20.

Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve de leçon selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public	265	12,76
CRPE externe privé	118	12,88
CRPE externe public spécial langue régionale	14	9,18
CRPE externe privé spécial langue régionale	4	8,88
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	6	6,33
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	2	9
2 ^d CRPE interne privé	8	11,44
3 ^e CRPE public	29	11,88
Tous concours	446	12,46

2.1.2. Constats généraux et profils de candidats

L'épreuve de leçon est découpée en deux parties distinctes :

1) une première partie de leçon en français : 30 minutes

- un exposé de 10 à 15 minutes ;
- un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette partie.

2) une seconde partie de leçon en mathématiques : 30 minutes

- un exposé de 10 à 15 minutes ;
- un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette partie.

Le candidat construit sa prestation à partir d'un dossier « Leçon de français » et « Leçon de mathématiques ». La formulation du sujet organise le travail de préparation du candidat. Il s'agit, dans le cadre d'une séquence d'enseignement, de proposer une séance de français puis de mathématiques pour construire des compétences identifiées en s'appuyant sur les documents proposés. La leçon est explicitement située dans l'année scolaire, dans le cycle et la classe de l'élève.

L'EXPOSE :

Le dossier fourni par le jury comporte au plus 4 documents variés (institutionnels, extraits de manuels, matériel pour les élèves, etc.). L'exposé du candidat présente un déroulé de chaque séance.

L'ENTRETIEN :

Les documents du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse et son positionnement.

Le questionnement est d'une part à dominante pédagogique : il vise à faire préciser au candidat les différents paramètres mis en œuvre pour concourir aux apprentissages ou à l'acquisition de la compétence visée (rôle et place de l'enseignant lors de la séance, organisation prévue, modalités d'évaluation, place du numérique...). Il comporte d'autre part une dominante didactique afin de l'amener à préciser et approfondir ses propositions selon les différents paramètres liés aux exigences des apprentissages (enjeux sous-tendus par la question, prolongements sur l'ensemble de la séquence, erreurs types que pourraient produire les élèves dans cette situation...).

Le jury veille à ce que la répartition des questions dans les deux domaines soit équitable. De façon générale, on constate que les candidats ont su s'appropriier les nouvelles modalités de cette épreuve orale d'admission. La grille ci-dessous présente les différents profils de candidats qui se sont présentés aux épreuves.

Elle peut constituer, pour la préparation du concours, un point de repère utile concernant les attentes du jury.

COMPÉTENCES Postures de candidats	Inscrire sa pratique dans le cadre des programmes, du socle commun et des attentes institutionnelles.	Proposer des démarches et des activités d'apprentissage en adéquation avec l'objectif à atteindre et le niveau de la classe.	Faire preuve d'une bonne maîtrise des contenus didactiques en français ou mathématiques.	Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.	Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe-classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Posture 1	Références trop succinctes qui n'aident pas à comprendre le contexte et les choix de la séance.	Démarche absente ou inadaptée. Divergence entre les activités proposées aux élèves et l'objectif visé.	Aucun fondement didactique n'est présenté.	Pas d'éléments de différenciation ou d'organisation évoqués témoignant de la prise en compte de la diversité des élèves.	Situation présentée ne prévoyant pas d'interactions entre élèves.
Posture 2	Présence de références aux programmes sans cibles précises en termes d'apprentissages et de compétences.	Incohérence partielle entre les démarches et/ou les activités et les objectifs.	Références didactiques peu pertinentes. Savoirs en jeu mal identifiés.	Peu de différenciations prévues. La seule aide proposée est celle de l'étayage par l'enseignant ou une réduction de la quantité de travail.	Quelques temps d'activité en groupe prévus avec interactions essentiellement sociales.

Posture 3	Présence de références au socle et aux programmes pour cibler les apprentissages et les compétences.	Cohérence des choix et des objectifs à atteindre.	Références didactiques identifiées.	Eléments de différenciation en réponse aux besoins des élèves.	Travaux de groupes prévus permettant des interactions de travail entre élèves.
Posture 4	Capacité d'utiliser des documents institutionnels (guides maths et français) pertinents en lien avec la situation.	Démarches variées, outils différenciés, convergence entre les activités proposées et l'objectif visé.	Références didactiques maîtrisées et pertinentes au regard de savoirs en jeu bien identifiés.	Eléments de différenciation et étayages anticipés rendant la tâche accessible. Processus et rythmes d'apprentissage pris en compte.	Activités de coopération pensées permettant des apprentissages entre et par les pairs.

2.1.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

Le jury constate en premier lieu le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Il souligne également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées -, les seconds ne s'en trouvent pas pour autant désavantagés. Ils font souvent état de connaissances actualisées qu'ils contextualisent et ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux des apprentissages. Ils sont en mesure de justifier l'intérêt des modalités de travail qu'ils proposent de mettre en œuvre.

Ont été particulièrement appréciés les éléments suivants :

Pour l'ensemble de l'épreuve :

- Expression orale : une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite; un ton de voix tout à la fois posé et expressif ;
- Posture du candidat : la capacité de maîtrise des émotions attestant de l'assurance légitime d'un futur professeur des écoles ; une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées ;
- Vision de l'élève : la prise en considération de chacun des élèves au sein d'une école bienveillante; un regard positif; la conscience de l'éducabilité de chacun, articulée avec des outils concrets au service de la personnalisation, des adaptations, de l'accompagnement ;
- Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée des programmes et des documents d'accompagnement, ainsi qu'une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle, témoignage d'un pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec réalisme les exigences et les difficultés du métier de professeur des écoles ;

Pour l'exposé :

- Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat étant strictement identique, une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation (avec un minimum de 10 minutes), se verra cependant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien (pouvant aller jusqu'à 20 minutes) ;
- Un exposé structuré : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées ;
- L'analyse des textes et documents supports : le candidat doit s'attacher à aller au-delà du simple descriptif ou de la paraphrase en les exploitant réellement, de manière critique au service de son propos ;
- Des réponses développées : la capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury en manifestant écoute active, prise en compte des questions et ouverture constitue un atout certain pouvant permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel, une capacité à analyser, à dialoguer, jamais à déstabiliser les candidats.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées :

Pour les deux leçons :

- des erreurs relevant d'une fragilité des connaissances didactiques ;
- des difficultés à adapter les activités proposées selon le niveau annoncé dans le sujet ;
- l'absence de prise de recul face aux questions du jury.

En français :

- un manque de connaissance des élèves, de leurs capacités au regard des attendus ;
- des difficultés à étayer le propos sur des éléments didactiques : l'oral, la production d'écrits, les outils de la langue au service de la compréhension et de la production, notamment.

En mathématiques :

- des difficultés à faire du lien entre la manipulation proposée et l'abstraction qui doit en découler ;
- des connaissances scientifiques et didactiques trop fragiles.

2.2. Epreuve d'entretien

Descriptif de l'épreuve

Transmission préalable d'une fiche individuelle de renseignement par le candidat.

Préparation : 30 minutes

Durée : 1 heure et 5 minutes (30 minutes pour l'EPS, 35 minutes pour la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur)

Notation : 20 points (chaque partie est notée sur 10)

Coefficient : 2

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Finalités :

L'épreuve porte successivement sur l'éducation physique et sportive, et la motivation du candidat ainsi que son aptitude à se projeter dans le métier de professeur. Dans un premier temps, elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire du candidat intégrant la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant, ainsi que sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à proposer une ou des situations d'apprentissage, à justifier ses choix et inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et dans les enjeux de l'EPS à l'école. Dans un second temps, elle permet d'apprécier la motivation, le parcours et les expériences du candidat, ainsi que son aptitude à s'approprier les valeurs de la République, les exigences du service public, et à faire connaître et partager ces valeurs et exigences.

Déroulement :

Première partie : à partir d'un sujet en EPS fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé se poursuit par un entretien avec le jury.

Seconde partie : elle comporte un premier temps d'échange débutant par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La suite de l'entretien consiste en deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire.

En positionnant le candidat dans différentes configurations qui obligent à la mobilisation de connaissances, de méthodes et de démarches intellectuelles différentes, cette nouvelle épreuve est particulièrement complexe à appréhender.

Elle invite successivement les candidats à répondre à un sujet problématique en EPS avec un temps de préparation écourté, à exposer un projet construit en amont de l'épreuve et à répondre sans préparation à deux sujets centrés sur les valeurs de la République.

Les connaissances et les compétences à mobiliser sont multiples, et les cadres d'épreuve proposés rendent nécessaire un haut niveau de préparation afin d'éviter de tomber dans certains écueils rédhibitoires.

2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2022 est de 12,94 sur 20.

Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve d'entretien selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public	271	13,58
CRPE externe privé	119	12,92
CRPE externe public spécial langue régionale	14	9,89
CRPE externe privé spécial langue régionale	4	10
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	6	11,33
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	2	5,5
2 ^d CRPE interne privé	8	9,69
3 ^e CRPE public	29	10,74
Tous concours	453	12,94

2.2.2. Première partie de l'épreuve

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, la première partie de l'épreuve doit permettre d'apprécier d'une part « les connaissances scientifiques du développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école. »

Pour cela, un cadre national a été défini afin d'élaborer des sujets qui favorisent, à la fois l'expression des compétences attendues et garantissent l'équité. Les candidats et les formateurs avaient la possibilité de prendre connaissance des évolutions souhaitées par l'intermédiaire des « sujets zéro » disponibles sur le site ministériel.

Si les sujets proposés en EPS n'ont finalement que peu évolué (car déjà très proches des sujets zéro) dans leur forme et dans le fond, les nouvelles conditions de préparation et d'exposé définies par le texte en vigueur ont transformé l'épreuve.

Le candidat dispose à présent d'un temps de préparation de 30 minutes exclusivement dédié à cette partie EPS pour élaborer une réponse à un sujet à la fois pragmatique et problématique. Son exposé ne doit pas excéder 15 minutes sur une durée totale de 30 minutes d'entretien (exposé inclus).

Ces nouvelles conditions obligent le candidat à réduire considérablement ses temps d'analyse du sujet et de conception de la réponse à apporter. Elles rendent encore plus fondamentale la phase de préparation à cette épreuve afin d'éviter l'écueil qui consiste à « plaquer une situation », quel que soit le sujet proposé.

Même si le profil des candidats a évolué du fait des mises en stage possibles liées à l'évolution des maquettes de formation, la plupart d'entre eux ont peu ou pas d'expériences professionnelles. Reconnaisant cette inexpérience, les membres du jury cherchent davantage à repérer et à apprécier les potentialités effectives de chacun d'entre eux en matière de conception et de mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Ces potentialités sont reconnues et justement valorisées lorsque le candidat, à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves), est capable de créer des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations.

Afin de reconnaître avec le plus d'objectivité possible ces potentialités recherchées, les membres du jury apprécient les prestations de chaque candidat à partir de critères d'évaluation communs et partagés. Le jury évalue la capacité du candidat à expliciter, justifier, argumenter ses choix, à les compléter, ainsi que son aptitude à analyser et discuter les alternatives qui lui ont été soumises pour enrichir ses propositions au cours de l'entretien.

Le jury apprécie aussi la pertinence des connaissances mobilisées par le candidat, ainsi que son éthique professionnelle, sa réactivité et sa capacité à interagir avec lui (capacité d'écoute, clarté de la réflexion, précision du vocabulaire).

À l'issue de la prestation du candidat, le jury propose une note globale sur 10 points sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 10 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 20 points.

2.2.2.1. Résultats obtenus à la première partie de l'épreuve

La moyenne générale obtenue à la première partie de l'épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2022 est de 5,77 sur 10. Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 10
CRPE externe public	271	6,1
CRPE externe privé	119	5,76
CRPE externe public spécial langue régionale	14	4,39
CRPE externe privé spécial langue régionale	4	4,38
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	6	4,92
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	2	1,5
2 ^d CRPE interne privé	8	4,5
3 ^e CRPE public	29	4,45
Tous concours	453	5,77

119 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 8 sur 10. 22 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 10. 3 candidats ont obtenu la note de 0 sur 10, éliminatoire.

2.2.2.2. Constats généraux et profils de candidats

Les candidats font tous valoir un certain niveau de préparation. Les exposés sont construits et s'appuient sur une méthodologie clairement identifiée. Ils utilisent donc, dans la majorité des cas, le temps qui leur est alloué pour exposer leur réponse à la question posée.

Les candidats n'ont jamais utilisé la possibilité qui leur a été donnée d'utiliser une autre APSA support pour répondre à la question posée.

Une nouvelle fois, cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats. Ils correspondent, pour chacun d'eux, à un niveau de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 10 points (du profil 1 vers le profil 4).

Les remarques formulées dans le tableau synthétique suivant doivent permettre aux futurs candidats de percevoir les attendus du jury et, éventuellement, d'orienter leurs stratégies de préparation.

Profil 1	Exposé - Les candidats de ce niveau ne répondent pas aux attentes de l'épreuve. Les propositions sont formelles ou génériques, voire irréalisables. - Le projet de formation disciplinaire est, soit absent, soit très peu évoqué, ou reprend les éléments de la question sans les exploiter ; ceux-ci sont parfois même contournés ou oubliés. - L'articulation des mises en œuvre et du projet de formation est inexistante. - Les situations d'apprentissage sont proches de la simple mise en action des élèves avec des exercices totalement inadaptés aux caractéristiques contextuelles. - Les transformations, motrices et/ou méthodologiques et sociales, sont ici absentes. - La logique de conception n'est pas perçue, la proposition n'est pas fondée. - Les critères d'irrecevabilité retenus dans cette épreuve sont : la mise en danger (physique et/ou affective) avérée des élèves, le manque d'éthique réitéré du candidat. - Dans la forme, l'exposé est peu structuré. Le temps mis à disposition n'est pas exploité ou utilisé à des fins ne correspondant pas aux attentes.
----------	--

	Entretien	- Le candidat ne fait pas évoluer sa proposition initiale malgré les ouvertures proposées par le jury. Il reste parfois ancré sur des propositions pourtant largement discutées par le jury. - L'argumentation du candidat est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat subit véritablement cette partie de l'épreuve.
Profil 2	Exposé	- Les candidats de ce niveau tentent généralement d'adapter au sujet proposé une « solution recette » construite lors de leur préparation au concours. En conséquence, le projet de formation disciplinaire et les mises en œuvre proposées témoignent d'une approche juxtaposée. Les transformations motrices et/ou méthodologiques et sociales restent implicites. - Les dispositifs d'apprentissage existent sans contenu identifié. Les apprentissages sont considérés comme allant de soi dans le cadre de la situation proposée. Les transformations visées peuvent être annoncées mais ne sont jamais mises en œuvre au sein de la leçon. Elles sont identiques pour tous les élèves et ne peuvent permettre qu'incidemment à quelques-uns d'évoluer dans leur motricité. De ce fait, le jury peine à identifier la valeur ajoutée des propositions. - La logique de conception est principalement organisée par l'APSA support. - Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.
	Entretien	- Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. Pour autant, ils ne profitent pas des ouvertures proposées pour enrichir de manière significative leurs propositions initiales. - Les réponses apportées paraphrasent encore trop souvent les éléments déjà énoncés dans l'exposé. - Les candidats sont réactifs mais ne prennent pas le recul nécessaire pour faire évoluer leur proposition initiale.

Profil 3	Exposé	- Le candidat agit en concepteur. Il cherche à déterminer les conditions singulières et favorables d'apprentissage à mettre en œuvre pour répondre à un ou plusieurs problèmes identifiés. - Il prend appui sur les caractéristiques typiques des élèves et sur l'APSA support pour tenter de répondre aux attentes institutionnelles. - Les objectifs de transformations (moteurs, sociaux et méthodologiques) sont clairement définis et identifiés. - Les situations proposées n'opérationnalisent pas toujours les objectifs définis ou semblent peu fonctionnelles. Pour autant, la démarche proposée est cohérente et prometteuse. - Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.
	Entretien	- Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. En s'appuyant sur les questions posées par le jury, ils réinterrogent et complètent leurs propositions initiales pour les rendre plus réalistes, plus pertinentes au regard des objectifs fixés. - Les réponses apportées au jury mettent en avant une prise de recul constructive mobilisant de nouvelles connaissances et d'autres capacités.
Profil 4	Exposé	- Le candidat agit en concepteur, metteur en scène. Il crée des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves). - Les situations proposées opérationnalisent les objectifs définis. Elles sont articulées et combinées. Elles mettent en évidence une démarche réfléchie et fondée à partir d'hypothèses explicatives clairement explicitées. - Les mises en œuvre présentées apportent une plus-value à la formation des élèves en proposant des différenciations pertinentes et des régulations. Les transformations engagées chez les élèves sont explicites, articulées entre elles (motrices, méthodologiques et sociales) et envisagées de manière évolutive. - Les élèves à besoins particuliers font l'objet d'une plus grande attention à l'aide de régulations explicites et adaptées, ce qui révèle une posture éthique appréciée du jury.

	Entretien	- L'entretien est ou devient un véritable échange entre les membres du jury et le candidat. - Les réponses sont toujours structurées, justifiées, argumentées et apportent une réflexion à la question posée. - Le candidat fait preuve d'engagement dans ses propositions et ose prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages. - Le candidat fait déjà montre d'une certaine posture professionnelle.
--	------------------	---

2.2.2.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

Les différentes remarques déjà formulées dans le tableau précédent n'ont pas pour objectif de conduire les candidats à inscrire leurs propositions dans un format attendu et/ou prescrit. Bien au contraire, les possibilités de réponses aux problèmes posés par le sujet sont multiples, tant dans la forme que sur le fond. Les membres du jury, sensibles à la nouveauté, attendent simplement que les propositions du candidat soient explicites, intelligibles, fondées et qu'elles s'inscrivent dans le cadre institutionnel en vigueur au moment de l'épreuve.

Afin de permettre aux candidats de se préparer au mieux à cette épreuve exigeante, les membres du jury ont souhaité faire part des erreurs les plus fréquemment rencontrées et formuler quelques conseils de préparation.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées :

- Les candidats cherchent à « plaquer » une réponse-type construite lors de la préparation au concours, souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet.
- Les candidats cherchent à faire valoir des connaissances liées à l'APSA support, au détriment d'une mise en évidence de leurs capacités à concevoir l'acte d'enseigner l'EPS.
- Les candidats s'adressent encore trop souvent à des entités abstraites ou des élèves génériques et ne prennent pas en considération les particularités liées à l'âge et/ou au niveau de maturation des élèves concernés. Ils ne disposent pas de connaissances sur le développement et la psychologie de l'enfant.
- Les candidats proposent des situations sans avoir précisé a priori ou a posteriori les connaissances à faire construire par les élèves et les capacités mobilisées.

- Les candidats ne formalisent pas d'objectifs de transformations liés à la motricité des élèves.
- Les candidats n'intègrent pas réellement les références institutionnelles dans leurs propositions (ils les citent).
- Les candidats ne s'interrogent pas suffisamment sur le « comment apprennent ou peuvent apprendre les élèves en EPS ? ».
- Les candidats proposent des situations irréalisables en milieu scolaire.
- Les candidats ne portent pas une attention suffisante à la sécurité physique et affective des élèves.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation :

D'une manière générale, les candidats doivent prendre conscience que la préparation à cette première partie de l'épreuve doit être effective et anticipée. En valorisant davantage les capacités liées à la conception de l'enseignement de l'EPS plus que celles liées à la simple restitution des connaissances relatives aux APSA supports (connaissances pourtant nécessaires), la préparation à cette partie doit s'inscrire dans un projet global. Elle constitue une première étape dans le processus de formation et peut favoriser l'intégration de connaissances et de capacités directement réinvestissables dans d'autres contextes ou épreuves.

Lors de cette première partie de l'épreuve, toutes les questions proposées invitent les candidats à mettre en relation de manière signifiante quatre éléments essentiels : un niveau de classe, un contexte d'enseignement qui évoque des difficultés à surmonter, une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.

Dès lors, les candidats doivent comprendre que le jury attend qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence, de pertinence (au regard des exigences du processus enseignement/apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité support des acquisitions).

Dans tous les cas, le point d'ancrage de la discipline reste lié au développement moteur. Ceci nécessite, pour le candidat au CRPE, de posséder de réelles connaissances sur les enjeux de l'EPS à l'école.

Le jury invite donc les candidats à :

- Définir les éléments de la question et, en lien avec le contexte, à problématiser le sujet, à opérationnaliser leurs choix dans des propositions concrètes.
- Opérer des choix ciblés à partir d'éléments contextuels saillants pour formuler un projet de formation disciplinaire précis et pertinent, et se préserver d'un projet « fourre-tout ».

- Articuler toutes les mises en œuvre proposées au projet de formation.
- Exprimer clairement les acquisitions visées par leurs dispositifs d'apprentissage, d'un point de vue à la fois moteur, méthodologique et social ; mettre en évidence les variables et contraintes sur lesquelles jouer pour provoquer ces acquisitions.
- Questionner l'utilité des rôles sociaux, des outils mobilisés par les élèves, pour qu'ils constituent une aide réelle aux apprentissages.
- Respecter les valeurs éthiques de l'Ecole et les traduire en propositions concrètes.
- Exploiter toutes les périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier.
- Enrichir leurs connaissances des différents contextes d'enseignement par le partage d'information(s), d'expérience(s) entre pairs pour mieux connaître les différents publics et leurs spécificités.
- Mobiliser leurs connaissances théoriques acquises tout au long de leur cursus de formation pour justifier leurs choix didactiques et pédagogiques, notamment au niveau de la transformation de la motricité des élèves et de la psychologie de l'enfant.
- Vivre des simulations en vue de proposer une prestation orale audible, présentant un niveau de maîtrise de la langue suffisant et en adoptant une posture favorable aux échanges.
- Anticiper des stratégies de communication par la construction de médias facilitant l'interaction avec le jury (schémas, tableaux, code couleurs, etc.)

Le jury attend des candidats une posture adaptée et une tenue correcte, en conformité avec une épreuve de recrutement de fonctionnaire de catégorie A.

2.2.3. Seconde partie de l'épreuve

Même si cela a déjà été évoqué dans le préambule, les membres du jury souhaitent insister sur le caractère inédit de cette nouvelle épreuve, qui nécessite de la part des candidats une mobilisation diverse des connaissances et l'invite à tenir des postures bien différentes dans un laps de temps court. C'est une réelle difficulté qui leur demande d'être en capacité de maîtriser deux démarches intellectuelles à convoquer instantanément dans le cadre d'un enchaînement des deux parties de l'épreuve.

Comme le précise le texte de cadrage, la seconde partie de l'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq

minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de renseignement selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture et précisées par le service des concours du rectorat.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à:

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.);
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

2.2.3.1. Résultats obtenus à la seconde partie de l'épreuve

La moyenne générale obtenue la seconde partie de l'épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2022 est de 7,17 sur 10

Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 10
CRPE externe public	271	7,48
CRPE externe privé	119	7,17
CRPE externe public spécial langue régionale	14	5,5
CRPE externe privé spécial langue régionale	4	5,62
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	6	6,42
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	2	4
2 ^d CRPE interne privé	8	5,19
3 ^e CRPE public	29	6,29
Tous concours	453	7,17

217 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 8 sur 10. 15 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 10. 2 candidats ont obtenu la note de 0 sur 10, éliminatoire.

2.2.3.2. Constats généraux et profils de candidats

Cette première session, a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 10 points.

Le premier temps d'échange (temps 1) donne à évaluer un discours construit, répété qui, s'il n'est pas dénué d'intérêt méthodologique, peut ne pas refléter l'aptitude du candidat à problématiser sa situation dans la perspective d'une projection dans le métier.

En terme de notation, les membres du jury valorisent plus particulièrement la suite de l'échange (temps 2) de cette seconde partie de l'épreuve qui, de par sa nature, place le candidat dans une incertitude complète et lui demande de faire preuve de réactivité.

TEMPS 1:

	Conduites typiques
Posture 1	L'exposé est peu structuré et lapidaire. Il n'apporte rien de plus que les informations communiquées par le document transmis par le candidat. La motivation et l'aspiration du candidat ne sont pas réellement perçues. Malgré les sollicitations des membres du jury, les candidats restent ancrés sur leurs propositions initiales. Le parcours et le projet professionnel semblent insuffisamment réfléchis et articulés.
Posture 2	L'exposé fait valoir des expériences mais la présentation de celles-ci reste très chronologique. Le lien avec les compétences professionnelles du professeur des écoles n'est pas établi. Le projet professionnel reste encore incertain. La motivation du candidat est davantage organisée par des éléments qui renvoient à l'animation et peu à l'enseignement et l'éducation. Le parcours et le projet professionnel sont davantage articulés.
Posture 3	L'exposé fait valoir des expériences multiples qui contribuent à une projection dans le métier. La motivation du candidat à devenir professeur des écoles est établie. Le parcours présenté se place au service d'un projet professionnel en construction.
Posture 4	L'exposé est problématisé, contextualisé et fondé sur des expériences vécues. Il fait valoir une projection avérée dans le métier. Le candidat a une analyse lucide de ses propres compétences et établit des liens solides avec celles attendues du référentiel du professeur des écoles. Le candidat révèle sa capacité à comprendre les grands enjeux de l'Ecole et identifie ses besoins en terme de formation. Le parcours est optimisé et au service d'un projet professionnel réfléchi.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées :

N'étant pas contraints par une durée de préparation juste avant l'épreuve, les candidats font généralement valoir un bon niveau de préparation au regard du caractère nouveau de cet exercice. Les membres du jury ont cependant relevé que :

- peu de candidats sont en capacité de problématiser leur présentation, s'appuyant plutôt sur l'exposé d'un déroulé chronologique de leurs parcours sous forme d'une liste exhaustive. La fiche de renseignement est pourtant soumise à la lecture des membres du jury en amont ;
- les candidats ont quelques difficultés à mettre en perspective les compétences qu'ils ont développées avec celles identifiées dans le référentiel des professeurs des écoles. Les candidats n'arrivent pas ou peu à mettre en évidence ce lien entre compétences développées dans les expériences vécues et compétences attendues dans la future mission de professeur des écoles ;
- les candidats en « reconversion » paraissent mieux « armés » et « préparés » pour affronter ce type d'épreuve. Ils semblent plus à l'aise sur cette partie, capables de se mettre à distance de leur document sans paraphraser. Sans doute faut-il y voir leur habitude à faire valoir leurs compétences lors de situations de recrutement.
- le nombre et la nature des expériences très diverses et variées amènent parfois les candidats à vouloir « tout évoquer », comme si la quantité prévalait sur la qualité. Il s'en suit une précipitation, une énumération dans la présentation qui nuit à la qualité du propos et à sa cohérence ;
- la gestion du temps peut s'avérer dès lors difficile à maîtriser. Les candidats cherchant à en dire le plus possible doivent être arrêtés par les membres du jury.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation :

Il est recommandé aux futurs candidats d'être en capacité de tirer de leurs expériences passées les éléments les plus saillants qui entreraient en résonnance avec les compétences attendues du professeur des écoles. D'un point de vue du jury, cette articulation montrerait la capacité du candidat à construire un projet professionnel réfléchi dont il connaît les principaux enjeux.

TEMPS 2 :

De manière générale, bien que l'épreuve comporte un format spécifique, les candidats, bien préparés et accompagnés par les formateurs, ne semblent pas particulièrement destabilisés. Les membres du jury tiennent à souligner la grande capacité de réaction des candidats. Malheureusement, cette réactivité appréciable

peut parfois entraîner des apports de solutions hâtifs sans que le problème ait été réellement identifié et explicité.

	Conduites typiques
Posture 1	L'analyse des deux mises en situation professionnelle reste superficielle, ainsi que la réponse apportée. Par méconnaissance des rôles et missions de chacun, il tente de résoudre seul la situation proposée. Il propose alors des solutions inadaptées. Les valeurs de la République et le cadre réglementaire des écoles sont méconnus ou peu en adéquation avec les mises en situation. Leur posture n'est pas conforme aux valeurs du service public qu'ils ont à assurer.
Posture 2	L'analyse des situations est incomplète, ainsi que les réponses apportées. Les enjeux d'une seule situation sont perçus, les autres demeurent superficiels. Pour apporter une réponse au problème posé, le candidat entre dans une logique de coopération avec l'équipe enseignante. Ce qui reste parfois insuffisant au regard de certaines situations complexes. Les valeurs de la République et le cadre réglementaire des écoles sont simplement énoncés.
Posture 3	Le candidat fait une analyse pertinente et structurée lui permettant de cerner les enjeux éthiques ou professionnels. Les réponses apportées sont cohérentes. Le candidat coopère avec l'équipe enseignante. Il est capable d'identifier les différents partenaires sans savoir comment agir. Les valeurs de la République et le cadre réglementaire des écoles sont articulés à l'une des deux mises en situation.
Posture 4	L'analyse problématisée et contextualisée des deux mises en situation professionnelle lui permet d'explicitier clairement les dilemmes et tensions auxquels il est confronté, de bien cerner les enjeux éthiques et professionnels. Les réponses apportées sont pertinentes et ajustées. Le candidat sollicite et mobilise à bon escient les différents partenaires de la communauté éducative. Les valeurs de la République et le cadre réglementaire des écoles sont intégrés et contextualisés.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées :

Les membres du jury ont relevé, dans de nombreux cas, un phénomène de « sur réaction émotionnelle », amenant les candidats à traiter les situations par deux postures opposées.

- Soit ils sous-estiment le caractère grave de la situation, et font preuve d'une trop grande « bienveillance », souplesse qui ne permet pas la mise en œuvre de solutions adaptées ;
- Soit ils adoptent des postures radicales, sûrs de leurs réponses, pourtant contraires aux valeurs de la République.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation :

Pour pallier cette difficulté, il s'agit pour les candidats de déterminer et identifier les dilemmes et les tensions qui résultent de la situation proposée.

Si les connaissances sont nécessaires à la résolution d'une situation complexe, elles doivent être complétées par une démarche méthodologique qui invite les candidats à sortir de toute réaction primaire, première et émotionnelle.

Les situations proposées sont complexes, elles nécessitent un temps d'analyse, de problématisation. Les candidats sont donc invités à penser une résolution de la situation en terme de collectif capable d'agir en équipe. Malgré le cadre contraint de l'épreuve, c'est ce que le candidat doit chercher à faire valoir.

La connaissance des textes et des ressources en terme de service et de partenaires paraît donc incontournable. Ces « mises en situation » font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

Dans le cadre de sa préparation, afin de développer cette méthodologie, il est recommandé aux candidats se confronter à de multiples études de cas. Les candidats se référeront utilement à ce qui a déjà été annoncé dans la partie relative à l'EPS en ce qui concerne la méthodologie de l'entretien.

Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté doivent, à ce titre, bénéficier d'une place centrale dans la préparation des postulants : c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension est abordée. Plus que des réponses théoriques, c'est l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques de citoyenneté à l'école qui sont attendues : le jury évalue la capacité du candidat à contextualiser la mise en œuvre des valeurs et principes du vivre-ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans la classe et à l'école. La connaissance de la Charte de la Laïcité, du programme de l'enseignement moral et civique est appréciée, de même qu'un positionnement clair et adapté. Le candidat doit être conscient que son futur métier dépasse les simples compétences à

enseigner les disciplines et que le professeur, dans son travail quotidien auprès des élèves et des adultes, s'attache à respecter et à promouvoir les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toute discrimination.

REMARQUES SUR LA PRESTATION DES CANDIDATS POUR L'ENSEMBLE DE LA SECONDE PARTIE DE L'EPREUVE D'ENTRETIEN :

Expression orale : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

Posture du candidat : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs; s'il est bien naturel de ressentir quelques émotions face à un jury composé de deux à trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de les maîtriser afin de présenter l'assurance légitime que l'on peut attendre d'un futur professeur des écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constituent des atouts indéniables.

Vision de l'élève : les candidats doivent avoir intégré la nécessité et les enjeux d'une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves : on attend d'un futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours personnalisés, appuyés sur l'individualisation, les adaptations, l'accompagnement.

Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle, témoignage d'un certain « bon sens » et d'un pragmatisme qui leur permettront d'appréhender avec réalisme - sans fatalisme ni optimisme exagéré - les exigences et les difficultés du métier de professeur.

Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat est strictement identique : une prestation trop longue sera interrompue. Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner à « tenir » la durée de l'entretien et à en gérer les différents temps. L'appui sur un chronomètre est évidemment possible et même vivement recommandé.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une bonne capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury : écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté, et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée

énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel une capacité à analyser, à dialoguer, jamais à piéger le candidat. Celui-ci peut donc tout à fait s'il en éprouve le besoin, marquer un temps d'arrêt de quelques secondes pour rassembler ses idées, les organiser, reprendre ses notes, voire faire répéter au jury une question mal comprise.

En guise de conclusion, les membres du jury souhaitent sincèrement reconnaître le travail réalisé par les formateurs qui a permis aux candidats d'être « au rendez-vous » de cette nouvelle épreuve, particulièrement difficile et exigeante.

2.3. Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Notation : l'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte.

Déroulement :

Le candidat peut demander, au moment de l'inscription au concours, à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes: allemand, anglais, espagnol, italien. L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni par le jury. Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé: dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé. Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2022 est de 14,14 sur 20.

Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public	144	13,94
CRPE externe privé	66	14,8
CRPE externe public spécial langue régionale	6	11,08
CRPE externe privé spécial langue régionale	1	19
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	4	8
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	2	5,5
2 ^d CRPE interne privé	3	17,17
3 ^e CRPE public	29	10,74
Tous concours	233	14,14

40 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10 sur 20, n'apportant pas de points supplémentaires à leur total général de points à l'admission. 55 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 sur 20.

2.3.2 Remarques sur les documents proposés

Les dossiers remis aux candidats lors de cette session se composaient en général de plusieurs documents et s'articulaient autour d'un ou plusieurs supports exploitables avec des élèves et en lien avec une thématique donnée. Des extraits de programmes, de recommandations pédagogiques officielles ou de ressources d'accompagnement complétaient les dossiers.

2.3.3 Remarques sur la prestation des candidats

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues. Le jury attire l'attention des candidats sur l'écart souvent remarqué entre la qualité de la langue employée dans la première partie et celle utilisée lors de l'entretien. Afin de mieux se préparer à cette dernière phase de l'épreuve, le jury encourage les candidats à travailler en amont les termes spécifiques liés à la pédagogie et à la didactique des langues dont ils auront nécessairement besoin au cours de l'échange. Il est également indispensable qu'ils maîtrisent la prononciation des termes utilisés et portent une attention particulière aux diphtongues.

Première partie de l'épreuve (en langue vivante étrangère): présentation du candidat, description et situation du document

Les candidats ont montré qu'ils s'étaient bien préparés à l'épreuve et ont soigné tout particulièrement la première partie consistant à présenter leur parcours : celle-ci est riche en informations sur le candidat et satisfaisante sur le plan linguistique. Le jury rappelle qu'une place importante doit être laissée à la présentation du dossier support. Il recommande de veiller à un meilleur équilibre entre la présentation personnelle et la présentation du sujet. Les candidats doivent être à même de dépasser la simple description des documents proposés et d'amorcer une analyse critique didactique. Cette première partie doit permettre l'exploration de tous les documents, y compris des textes officiels qui, lorsqu'ils sont fournis, donnent une orientation quant à l'exploitation pédagogique attendue.

Deuxième partie de l'épreuve (en français) : exposé de l'exploitation et/ou de la mise en œuvre du document dans une séance ou une séquence pédagogique

Dans cette deuxième partie de l'épreuve, la seule qui se fait en français, il est attendu des candidats qu'ils présentent la séance ou la séquence envisagée, les objectifs poursuivis, les modalités d'exploitation du support et la mise en œuvre.

Les prestations font apparaître de bonnes capacités à communiquer et à convaincre. Les candidats ont en général bien présenté l'organisation de la séance d'enseignement proposée et indiqué à quel moment de la séquence ils l'envisageaient. En revanche, le jury attire l'attention sur l'importance de ne pas plaquer un schéma de séance tout prêt afin de laisser plus de place à l'inventivité et à l'innovation.

Les objectifs culturels, linguistiques et phonologiques visés, les activités langagières et les compétences travaillées sont la plupart du temps mentionnés et correctement ciblés. Les membres du jury ont apprécié les prestations des candidats qui ont su éviter l'écueil d'un catalogue d'objectifs pour cibler des objectifs précis que l'on pouvait ensuite retrouver dans la mise en œuvre. Les candidats auront également à cœur de proposer des activités qui permettent de manipuler non seulement du lexique, mais également des structures grammaticales nécessaires à l'expression d'une idée et ainsi penser à la complexification des tâches envisagées. Pour autant, la mise en œuvre doit être réaliste au regard du niveau des élèves et du contexte d'enseignement, et les activités de travail de classe proposées réalisables. Le jury regrette que les activités de mise en œuvre dans la classe ne soient pas suffisamment décrites, ce qui rend opaque l'activité réelle des élèves. Il constate que peu de candidats ont pensé à varier les modalités de travail ou à recourir à l'apport d'outils numériques. De même, les candidats ne pensent pas suffisamment à mobiliser les ressources authentiques dont ils peuvent disposer en classe.

Troisième partie de l'épreuve (en langue étrangère): échange avec le jury et approfondissement des points abordés lors de l'exposé

Lors de la dernière partie en langue étrangère, l'échange avec le jury a permis aux candidats de revenir sur leurs propositions, de les étayer, de les préciser et de dépasser parfois les propositions initiales en avançant des scénarii pédagogiques intéressants. Le jury souligne la posture très positive des candidats, à l'écoute, sérieux et polis. Il invite les futurs candidats à approfondir la notion de démarche actionnelle et à mieux s'informer sur l'actualité de la politique éducative relative aux langues vivantes.

2.4. Épreuve orale de langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 1h

Durée : 40 minutes (25 minutes d'exposé ; 15 minutes d'entretien)

Notation : 20 points

Coefficient : 2

Déroulement :

Exposé puis entretien avec le jury à partir d'un dossier composé de documents écrits et audiovisuels relatifs à la culture et à la langue bretonnes, et pouvant comporter des documents pédagogiques.

Finalités:

- Evaluer les compétences d'expression orale en continu et en interaction ;
- Evaluer les capacités des candidats à analyser un dossier et à construire une proposition pédagogique à partir des documents du dossier.

2.4.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2022 est de 12,75 sur 20.

Le tableau ci-dessous présente les moyennes obtenues à l'épreuve orale de langue régionale selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne sur 20
CRPE externe public spécial langue régionale	14	12,46
CRPE externe privé spécial langue régionale	4	12,5
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	6	13,67
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	2	12,5
Tous concours	26	12,75

2.4.2. Attendus de l'épreuve

L'épreuve orale de langue régionale doit être, pour les candidats au CRPE spécial langue régionale, l'occasion de démontrer leur capacité à exercer le métier de professeur des écoles dans un contexte où le breton est langue enseignée et langue d'enseignement. L'exposé et l'entretien sont deux moments durant lesquels le jury apprécie les compétences attendues des candidats qui se destinent à exercer en tant que professeurs des écoles chargés d'un enseignement de et en breton : langue, maîtrise disciplinaire, analyse de dossier, communication, pédagogie, compétence culturelle.

L'épreuve comporte trois parties :

- un exposé, en breton, permettant au candidat de faire l'analyse du dossier documentaire (15 minutes) ;
- la présentation, en français, d'une utilisation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement à expliciter (10 minutes) ;
- un entretien, en breton, portant sur l'exposé présenté par le candidat et sur ses motivations pour un enseignement de et en langue régionale (15 minutes).

Le support de l'épreuve est un dossier composé de documents écrits et audiovisuels, qui peuvent relever de différents genres : œuvres littéraires, littérature jeunesse, articles de presse, témoignages, récits, extraits d'entretien, reportages, émissions de radio, enregistrements de collectes, littérature orale, etc. Les documents pédagogiques peuvent être des extraits de manuel, des documents didactisés, des fiches d'activités, des productions d'élèves, etc.

La première partie vise à évaluer les compétences du candidat dans l'analyse et le traitement d'un dossier et sa capacité à élaborer une production orale construite et argumentée soutenue par une langue riche et d'un haut niveau de correction. Les documents composant le dossier s'articulent autour d'un sujet commun qui peut être de nature variée – culture générale, question de société, culture régionale, question disciplinaire, thème transversal d'apprentissage, etc. – et dont les supports font sens ensemble. On attend des candidats qu'ils fassent émerger le fil conducteur du dossier et qu'ils définissent un axe de lecture afin de proposer un exposé organisé. Cette partie permet au candidat, d'une part, de montrer qu'il a compris les documents et ce qui les relie, et, d'autre part, qu'il est capable de mobiliser ses compétences pour analyser le dossier, c'est-à-dire qu'il sait prélever, organiser et confronter des informations issues des documents et de ses connaissances pour en rendre compte dans une production orale en continu.

La deuxième partie a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à exploiter le dossier pour proposer une séquence ou une séance d'enseignement. Le candidat est amené à montrer une maîtrise disciplinaire et pédagogique en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la conception et l'animation d'un enseignement prenant appui sur les éléments du dossier. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et la manière dont il pourrait inclure et exploiter les documents pertinents dans une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le dossier peut offrir différentes possibilités d'exploitation pédagogique. Aussi, s'appuyant sur l'analyse qu'il en a porté dans son exposé, il revient au candidat de choisir un champ d'apprentissage et de formuler des objectifs – langagiers et disciplinaires – avant de décrire une ou des situations d'apprentissage en cohérence avec le contexte d'enseignement. Il est attendu du candidat un exposé construit dans lequel il justifie ses choix – objectifs et sélection de documents – et présente au jury les composantes du scénario pédagogique et son déroulement, en veillant à inscrire ses propositions dans une programmation et, plus largement, dans les enjeux de l'enseignement bilingue à l'école. Cette partie permet au candidat de montrer qu'il est capable de problématiser le dossier et de porter un regard critique sur les documents dans le cadre d'une exploitation pédagogique.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury portant sur la présentation du candidat et sur ses motivations pour un enseignement de et en langue régionale. Cette troisième partie vise à évaluer, à partir d'un questionnement, les compétences d'interaction orale du candidat. Prenant appui sur l'analyse du dossier et la

proposition pédagogique, le jury invite le candidat à un élargissement et un approfondissement de l'exposé, lui permettant de développer et de préciser les points qu'il juge utiles, tant dans les domaines disciplinaires que didactiques. L'entretien porte également sur les motivations du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur dans le contexte d'un enseignement de et en langue régionale. Au-delà des considérations générales, le candidat est invité à exprimer ses motivations par le prisme de son expérience (stage, observation, vécu dans la classe).

Le premier attendu de l'épreuve est la maîtrise de la langue dans toutes ses composantes : correction grammaticale, lexique, prosodie. Il est attendu des candidats qu'ils démontrent leur bonne maîtrise du français et du breton pour communiquer et, à terme, pour enseigner. La langue du professeur est une référence dans sa classe et c'est sur sa qualité que repose une large part de la construction des compétences langagières des élèves. Le jury attend donc que les candidats s'expriment avec précision, dans le registre adapté, avec une voix posée et une élocution claire.

La pédagogie est un aspect fondamental du métier d'enseignant qui aura à construire des séquences et des séances tout au long de sa carrière professionnelle. Aussi, le candidat devra-t-il montrer qu'il est capable d'effectuer un tel travail rapidement à partir de quelques documents.

La culture n'est en aucun cas un champ distinct des compétences langagières. Les programmes de langues vivantes sont très clairs à ce sujet quand ils positionnent le cadre civilisationnel d'une langue en tant que compétence culturelle. En ce domaine, il est attendu des candidats qu'ils possèdent de solides connaissances des faits de civilisation bretonne, et qu'ils sachent les mobiliser en contexte de communication.

Lors de l'exposé, le jury attend des candidats qu'ils utilisent au mieux le temps qui leur est alloué. Il est attendu qu'ils développent leur propos et construisent leur argumentation à partir d'exemples précis, en s'appuyant sur le dossier, sur leurs connaissances culturelles et leur expérience personnelle et pédagogique. La capacité à interagir est essentielle lors de l'entretien : prise en compte des questions du jury, capacité à rebondir sur une proposition, à exprimer un avis argumenté, à donner des éléments de contexte.

2.4.3. Remarques sur la prestation des candidats

Attendant des candidats au CRPE bilingue qu'ils aient à la fois une bonne connaissance de la Bretagne et de sa culture, qu'ils parlent une langue d'un très bon niveau et qu'ils sachent se projeter dans le métier d'enseignant, c'est sur ces attendus que le jury a évalué leur degré de maîtrise lors des prestations.

Si quelques prestations sont restées en-deçà des attendus du concours, le jury a constaté que les candidats se situent, dans leur majorité, à un degré de maîtrise jugé « satisfaisant » ou « très satisfaisant ». Lors de l'entretien, le jury a pu regretter le manque de dynamisme de certains candidats interrogés, justement, sur la qualité d'une dynamique de classe. Les candidats ont su, pour la plupart, répondre clairement et sans trop d'hésitation aux questions qui leur étaient posées.

Du point de vue des contenus, quelques exposés sont trop courts et leurs développements trop peu investis. Certains candidats n'ont pas su comment aborder l'épreuve : ils se sont limités à une approche descriptive du dossier, se contentant de présenter les documents et d'en résumer le contenu. Cette approche s'est révélée en-deçà des attentes du concours, du point de vue de l'analyse comme

de la méthode. Certains candidats n'ont pas su utiliser le temps imparti, offrant trop peu d'éléments pour apprécier leur analyse et leur niveau de langue, ce qui les a défavorisés dans la notation.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui, utilisant au mieux le temps alloué, savent structurer leur exposé et leurs réponses et montrer de la motivation. Dans les bons exposés, les candidats ont su, après une présentation rapide du dossier, indiquer l'entrée choisie et annoncer le plan autour duquel ils allaient développer leur propos. Cette courte introduction permettait de faire émerger une logique et de la présenter de façon argumentée. Dans leur analyse du dossier, ces candidats ont établi des liens entre les documents qui le composent et montré de quelle façon ils traitent le sujet par des perspectives qui peuvent être complémentaires (éléments de contexte, approche littéraire ou artistique, approche pédagogique, etc.) ou opposés (regard critique, point de vue, opinion, etc.). Ainsi, après avoir montré, par exemple, comment un article de presse amenait un questionnement sur le sujet du dossier, des candidats ont indiqué de quelle manière deux documents – un témoignage écrit et un entretien audio – répondaient à cette question en proposant des regards divergents. Ce faisant, les candidats ont établi les relations existant entre les documents et montré comment leurs contenus se font écho et se répondent.

Les candidats les plus performants ne se contentent pas de paraphraser les textes : ils s'efforcent d'en donner des clés de compréhension et en présentent une synthèse éclairée par la lecture ou la citation de courts passages. D'autres n'hésitent pas à démontrer, dès l'analyse du dossier, l'intérêt pédagogique de tel ou tel partie d'un document afin de lier les deux temps de l'exposé, sans toutefois se répéter. Les candidats qui ont su prendre les documents comme un tremplin pour développer d'autres aspects – culturels, pédagogiques, etc. – en lien avec le sujet du dossier se sont nettement démarqués. Les meilleurs candidats ont offert un regard élargi et personnalisé sur le dossier, étayant leur propos par des apports divers : extraits des documents, connaissances personnelles, références culturelles.

Quelques candidats, par une rapide conclusion liant le sujet du dossier à des questions pédagogiques, ont offert une liaison logique avec la deuxième partie de l'exposé.

Dans la proposition pédagogique, les exposés les plus faibles se sont limités à exprimer des propositions très générales, accompagnées de listes d'intentions. Ces exposés tendent à montrer que certains candidats ne se sont pas posé quelques questions essentielles dans le cadre de la conception d'une démarche d'apprentissage : quelles sont les compétences visées en fin de séance et de séquence ? Quels sont les prérequis pour aborder les apprentissages ? Quels savoirs et savoir-faire nouveaux vont être abordés ? Quelles sont les situations d'apprentissage à proposer pour atteindre les objectifs fixés ? De même, certains candidats ont cherché à utiliser la totalité des documents du dossier dans la conception d'une séquence, ce qui n'était pas attendu, ni pertinent au regard des objectifs ou du contexte d'apprentissage. D'autres n'ont repris que les supports pédagogiques et, sans les lier au reste du dossier et à un projet d'apprentissage, ont proposé un exposé où dominait la paraphrase.

Les exposés satisfaisants intégraient une problématisation du dossier, montrant que certains candidats avaient su porter un regard critique sur les documents dans le cadre d'une exploitation pédagogique. Ces candidats n'ont pas forcément utilisé tous les documents. Ils ont souvent pris les documents pédagogiques du dossier comme point de départ et, en fonction de ceux-ci, ont ciblé un niveau et des

objectifs d'apprentissage en référence aux programmes et au socle commun et les ont intégrés dans une proposition de mise en œuvre. Certains candidats se sont montrés pertinents par la cohérence entre le contexte et les choix de documents, proposant une sélection qu'ils ont argumenté en lien avec les objectifs d'apprentissage. Après avoir expliqué les choix liés au contexte d'enseignement qu'ils avaient défini (cycle, classe, champs d'apprentissage, échelle d'enseignement, etc.), ils ont su montrer que certains documents, écrits ou audiovisuels, pouvaient, à l'aide d'extraits choisis, compléter les ressources pédagogiques en fonction du niveau et, éventuellement, à des fins de différenciation pédagogique. Ainsi, il semblait évident d'écarter un extrait d'œuvre littéraire dans une séquence destinée à des élèves du cycle 2. En revanche, certaines formes de littérature orale (comptines, formules rimées, chansons) pouvaient trouver leur place dans les apprentissages de cycles différents, en fonction de leur contenu, du niveau de langue et des objectifs fixés. Certains candidats ont su interroger au mieux la pertinence de ces supports, choisissant de les intégrer ou de les écarter selon des critères disciplinaires et langagiers. D'autres ont proposé avec justesse des adaptations de certains de ces documents. Enfin, certains supports du dossier, dont le contenu ou le niveau de langue n'étaient pas en adéquation avec les objectifs pédagogiques, ont été cités comme contribuant à la documentation du professeur sur le sujet.

Les candidats bien préparés ont su étayer leur proposition de références aux textes et instructions officielles et d'apports théoriques cohérents en matière de didactique. Les meilleurs exposés offraient un ancrage précis dans le vécu de la classe, en lien avec une séquence ou une séance. Dans ces propositions, les candidats étaient en mesure d'identifier les prérequis du point de vue de l'outillage langagier et d'anticiper des besoins de différenciation nécessitant des interventions de l'enseignant. L'intégration d'outils numériques éducatifs pouvait être pertinente en fonction des situations d'apprentissages. Les candidats ne pouvaient cependant se limiter à mentionner le numérique éducatif, il était attendu qu'ils proposent des outils, expliquent leur utilisation et leur contribution, à des fins d'entraînement, de travail en autonomie ou de différenciation, par exemple.

Au niveau de la langue bretonne, le jury a observé une bonne compréhension et une fluidité chez la plupart des interlocuteurs. Le niveau grammatical et la prosodie restent cependant très inégaux. Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats restent les mêmes, à savoir :

- Maîtrise insuffisante des paradigmes du verbe « être » : eo/eus/zo/emañ ;
- Confusion entre « em eus » et « em boa » dans les temps composés (passé fini et précis) ;
- Les nuances fines liées à l'utilisation en breton des formes d'habitudes « vez, en devez, am bez ... » sont ignorées de beaucoup trop de candidats ;
- Ignorance de la traduction de la forme impersonnelle : ...vez gwelet / ...weler ;
- Insuffisance des tournures idiomatiques (constructions spécifiques, expressions imagées). La connaissance de ces locutions propres au breton permet d'apprécier le niveau de compréhension et d'expression des candidats et de déterminer dans quelle mesure ils se sont approprié la logique de la langue ;
- Maîtrise limitée des phrases complexes ;
- Mutations consonantiques.

Des progrès sont encore à réaliser concernant la prosodie, certains candidats produisant une langue restant de ce point de vue très marquée par le français. Les

candidats qui se sont exprimés dans un breton authentique et fluide, qu'il soit standard ou ancré dialectalement, ont grandement contribué à augmenter leur note.

Enfin, l'aspect culturel reste toujours le parent pauvre de l'épreuve. Le jury encourage donc les candidats à travailler la compétence culturelle à la hauteur des attentes du concours. Il est notamment nécessaire de construire des connaissances sur les manifestations culturelles (littérature, arts, traditions populaires, imaginaire, relations sociales, institutions, patrimoine, etc.) qui font la singularité de l'espace breton et d'être capable de les mobiliser en situation de communication.

2.4.4. Quelques conseils aux candidats

On formulera les conseils suivants aux candidats :

Langue

Un niveau élevé de maîtrise de la langue bretonne est indispensable pour réussir (niveau C1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues, c'est-à-dire « utilisateur expérimenté »). Le jury invite les futurs candidats à se référer à ce cadre avant de s'inscrire au CRPE spécial langue régionale.

Tout en encourageant les candidats à poursuivre leurs efforts sur la correction et la richesse de la langue (richesse lexicale et syntaxique, variation dialectale, etc.), le jury les invite à aller dans le sens d'un renforcement du travail sur le rythme et l'intonation.

Formation culturelle

La formation culturelle des candidats au CRPE spécial langue régionale ne peut faire l'économie d'un approfondissement de connaissances personnalisées. A cet effet, les candidats sauront tirer profit des ouvrages suivants (liste non exhaustive) :

- Bodloré-Penlaez M. et Kervella D., Atlas de Bretagne, 2011
- Coll., Toutes les cultures de Bretagne, 2004
- Coll., Dictionnaire d'histoire de la Bretagne, 2008
- Croix, A., Veillard, J.-Y., (dir.), Dictionnaire du patrimoine breton, 2000
- Favereau, F., Breizh a-vremañ, 2005 / Bretagne contemporaine, 1993
- Favereau, F., Anthologie de la littérature bretonne au XXe siècle / Lennegezh ar Brezhoneg en 20vet kantved, 3 volumes, 2001 à 2008
- Le Gallo, Y., (dir.), Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne, 1987

Sans négliger d'autres champs de connaissance, le jury estime particulièrement nécessaire que les candidats construisent des repères sur la culture populaire, la littérature orale et l'imaginaire breton à travers la lecture, par exemple, du Cheval d'Orgueil de P.-J. Hélias (qui peut être lu tant en breton qu'en français) ou La légende de la mort d'Anatole Le Braz.

La fréquentation de certaines revues en français (Ar Men) ou en breton (Ya, Bremañ, Al Liamm...), la consultation de ressources en ligne (sites becedia, dastumedia) et l'écoute d'émissions de radio en langue bretonne ne peuvent être que bénéfiques pour la compréhension de la Bretagne d'aujourd'hui et le travail de langue.

Le jury invite aussi les candidats à s'intéresser à des domaines variés par la fréquentation des multiples dimensions des « cultures de Bretagne » (théâtre, festoù-noz, festivals, concours de musique traditionnelle, sports et jeux, nature, patrimoine,

etc.), qui construisent un ancrage entre la langue et son environnement culturel. Le jury considère par ailleurs qu'un candidat doit être en capacité de décrire le terroir ou la ville de Bretagne où il réside ou d'où il revendique ses racines.

Prestation orale

Le jury invite les candidats à s'entraîner de façon systématique et approfondie à la prestation orale. Cet entraînement doit commencer assez tôt dans l'année : *s'exprimer clairement, argumenter efficacement* nécessitent d'installer la prise de parole dans une pratique régulière. Cela peut prendre des formes variées : prise de parole en continu ou dispositif de questions/réponses ; seul ou entre pairs ; à partir d'un support ou en expression libre. L'entraînement à l'oral peut aussi passer par un travail sur la voix, la respiration, l'expression corporelle. Il doit prendre en compte le temps de prise de parole, dans la perspective d'en optimiser la durée. Les grilles de compétences et les outils d'auto-positionnement sont autant de repères utiles pour se familiariser avec les critères objectifs d'évaluation de l'oral. Quelques oraux blancs, devant un jury, avec une analyse post-prestation pourront finaliser la préparation des candidats dans la construction de leurs compétences oratoires et communicationnelles.

Enseignement bilingue

Le jury invite les candidats à s'intéresser au bilinguisme en général, et à l'enseignement bilingue en particulier. Il est attendu des candidats au CRPE spécial langue régionale qu'ils connaissent quelques grands enjeux de l'entrée dans une langue seconde et d'une éducation plurilingue : contact des langues, plurilinguisme précoce en contexte scolaire, développement de la compétence interculturelle, etc.

3. Statistiques

3.1. Concours publics

3.1.1. Répartition départementale des postes offerts

CRPE 2022 Réseau public	Concours Externe	Concours externe spécial langue régionale	Troisième concours	Second concours interne spécial langue régionale	Total
Côtes d'Armor	25	2	3	0	30
Finistère	58	2	5	0	65
Ille-et-Vilaine	66	2	6	1	75
Morbihan	16	3	1	0	20
Total	165	9	15	1	190

3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 190

Candidats inscrits : 2268

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 706

Candidats déclarés admissibles : 318

Admissibles/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 45%

Candidats éliminés avant les épreuves orales d'admission : 3

Candidats absents lors des épreuves orales d'admission : 5

Candidats présents aux épreuves orales d'admission : 310

Candidats admis : 190

Admis/présents aux épreuves orales d'admission : 61,3%

Admis/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 26,9%

3.1.3. Résultats par concours

CRPE 2022 Réseau public	Concours externe public	Troisième concours public	Concours externe public spécial langue régionale	Second concours interne public spécial langue régionale
Nombre de candidats inscrits	1815	371	62	20
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	589	89	23	5
Nombre de candidats déclarés admissibles	273	29	14	2
Seuil d'admissibilité sur 20	11,75	12,66	8,75	8,06
Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	265	29	14	2
Nombre de postes offerts	137*	15	32*	6*
Nombre de candidats déclarés admis	165*	15	9*	1*
Seuil d'admission sur 20	12,69	12,36	9,73	12,95
Moyenne générale des candidats déclarés admis sur 20	15,35	15,32	11,94	12,96
Moyenne générale du 1^{er} candidat admis sur 20	19,39	20,78	13,19	12,96
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	45	5	0	0
Seuil d'inscription sur la liste complémentaire sur 20	10,97	10,5	/	/

* Les reports de postes sont autorisés par l'article 5 du décret n°90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

3.1.4. Résultats par épreuve

3.1.4.1. Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve écrite disciplinaire de français

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	588	10,59
Troisième concours	89	10,56
Concours externe spécial langue régionale	23	10,54
Second concours interne spécial langue régionale	5	6,6

- Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	587	11,23
Troisième concours	89	10,16
Concours externe spécial langue régionale	23	9,14
Second concours interne spécial langue régionale	5	6,85

- Épreuve écrite d'application

		Concours externe		Troisième concours		Concours externe spécial langue régionale		Second concours interne spécial langue régionale	
		Candidats présents	Moyenne sur 20	Candidats présents	Moyenne sur 20	Candidats présents	Moyenne sur 20	Candidats présents	Moyenne sur 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	255	11,75	39	11,04	8	10,28	3	9,42
Domaine n°2	Histoire, Géographie, EMC	244	12,22	30	12,06	11	11,36	1	7,5
Domaine n°3	Arts	83	12,57	20	11,01	4	11,56	0	/

- Épreuve écrite en langue régionale

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe spécial langue régionale	23	9,8
Second concours interne spécial langue régionale	3	8,92

3.1.4.2. Épreuves orales d'admission

- Epreuve de leçon

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	265	12,76
Troisième concours	29	11,88
Concours externe spécial langue régionale	14	9,18
Second concours interne spécial langue régionale	2	9

- Epreuve d'entretien

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	271	13,58
Troisième concours	29	10,74
Concours externe spécial langue régionale	14	9,89
Second concours interne spécial langue régionale	2	5,5

- Epreuve facultative de langue vivante étrangère

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	144	13,94
Troisième concours	9	15,78
Concours externe spécial langue régionale	6	11,08
Second concours interne spécial langue régionale	0	/

- Epreuve orale de langue régionale

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe spécial langue régionale	14	12,46
Second concours interne spécial langue régionale	2	12,5

3.2. Concours privés

3.2.1. Répartition départementale des postes offerts

CRPE 2022 Réseau privé	Concours Externe	Second concours interne	Concours externe spécial langue régionale	Concours externe spécial langue régionale Diwan	Total
Côtes d'Armor	4	1	1	0	6
Finistère	9	1	1	3	14
Ille-et-Vilaine	32	1	0	0	33
Morbihan	19	1	1	0	21
Total	64	4	3	3	74

3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 84

Candidats inscrits : 1145

Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 378

Candidats déclarés admissibles : 139

Admissibles/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 36,8%

Candidats éliminés avant les épreuves orales d'admission : 0

Candidats absents lors des épreuves orales d'admission : 3

Candidats présents aux épreuves orales d'admission : 136

Candidats admis : 74

Admis/présents aux épreuves orales d'admission : 54,4%

Admis/présents aux épreuves écrites d'admissibilité : 19,6%

3.2.3. Résultats par concours

CRPE 2022 Réseau privé	Concours externe privé	Second concours interne privé	Concours externe privé spécial langue régionale	Concours externe privé spécial langue régionale Diwan
Nombre de candidats inscrits	980	110	34	21
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	324	39	8	7
Nombre de candidats déclarés admissibles	119	10	4	6
Seuil d'admissibilité sur 20	11,92	12,25	8,31	8,25
Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	118	8	4	6
Nombre de postes offerts	64	4	10	6
Nombre de candidats déclarés admis	64	4	3	3
Seuil d'admission sur 20	13,55	12,08	9,35	9,62
Moyenne générale des candidats déclarés admis sur 20	15,69	13,41	11,85	11,47
Moyenne générale du 1^{er} candidat admis sur 20	19,61	15,08	14,08	12,42
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	26	2	0	0
Seuil d'inscription sur la liste complémentaire sur 20	11,44	10,72	/	/

3.2.4. Résultats par épreuve

3.2.4.1. Épreuves écrites d'admissibilité

- Épreuve écrite disciplinaire de français

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	323	10,75
Second concours interne	39	10,76
Concours externe spécial langue régionale	8	10,5
Concours externe spécial langue régionale Diwan	7	10,71

- Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	321	10,69
Second concours interne	39	8,77
Concours externe spécial langue régionale	8	8,88
Concours externe spécial langue régionale Diwan	7	7,21

- Épreuve écrite d'application

		Concours externe		Second concours interne		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale Diwan	
		Candidats présents	Moyenne sur 20	Candidats présents	Moyenne sur 20	Candidats présents	Moyenne sur 20	Candidats présents	Moyenne sur 20
Domaine n°1	Sciences et technologie	135	10,66	12	9,9	3	10,42	0	/
Domaine n°2	Histoire, Géographie, EMC	132	11,72	20	11,25	3	14,42	5	11,2
Domaine n°3	Arts	53	11,31	7	16,32	2	11,5	2	11,38

- Épreuve écrite en langue régionale

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe spécial langue régionale	8	8,88
Concours externe spécial langue régionale Diwan	7	13,64

3.2.4.2. Épreuves orales d'admission

- Epreuve de leçon

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	118	12,88
Second concours interne	8	11,44
Concours externe spécial langue régionale	4	8,88
Concours externe spécial langue régionale Diwan	6	6,33

- Epreuve d'entretien

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	119	12,92
Second concours interne	8	9,69
Concours externe spécial langue régionale	4	10
Concours externe spécial langue régionale Diwan	6	11,33

- Epreuve facultative de langue vivante étrangère

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe	66	14,8
Second concours interne	3	17,17
Concours externe spécial langue régionale	1	19
Concours externe spécial langue régionale Diwan	4	8

- Epreuve orale de langue régionale

CRPE Session 2022	Nombre de candidats présents	Moyenne sur 20
Concours externe spécial langue régionale	4	12,5
Concours externe spécial langue régionale Diwan	6	13,67